

République Française

RESEAU DE TELECOMMUNICATION
HAUT DEBIT

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION

M4

Compte Administratif
ANNEE 2019

Réseau de Télécommunication Haut Débit
du Pays des Cevennes

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 25300337000058	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI ALES
--	---

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : PAYS DES CEVENNES - HAUT DEBIT (2)

ANNEE 2019

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10

B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 21

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 23

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 24

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 25

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 26

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 27

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 28

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 29

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 30

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants et à leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent pas pour les communes qui ont décidé d'établir un bureau de distribution d'eau potable et d'assainissement public.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMIN VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	204 959,12	G	207 154,27	G-A	2 195,15
	Section d'investissement	B	138 089,93	H	171 984,18	H-B	33 894,25

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	2 400,47 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	59 876,12 (si excédent)		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	345 449,52	Q= G+H+I+J	439 014,57	=Q-P	93 565,05

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00		

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	207 359,59	= G+I+K	207 154,27	-205,32	
	Section d'investissement	= B+D+F	138 089,93	= H+J+L	231 860,30	93 770,37	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	345 449,52	= G+H+I+J+K+L	439 014,57	93 565,05	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées		
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES****DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	18 000,00	12 969,96	5 000,00	0,00	30,04
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		18 000,00	12 969,96	5 000,00	0,00	30,04
66	Charges financières	15 100,00	15 004,98	0,00	0,00	95,02
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		33 100,00	27 974,94	5 000,00	0,00	125,06
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	172 000,00	171 984,18			15,82
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		172 000,00	171 984,18			15,82
TOTAL		205 100,00	199 959,12	5 000,00	0,00	140,88
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		2 400,47				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	16 400,47	16 240,00	0,00	0,00	160,47
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		16 400,47	16 240,00	0,00	0,00	160,47
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	105 500,00	105 500,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		121 900,47	121 740,00	0,00	0,00	160,47
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	85 600,00	85 414,27			185,73
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		85 600,00	85 414,27			185,73
TOTAL		207 500,47	207 154,27	0,00	0,00	346,20
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES**

AS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	91 096,12	730,00	0,00	90 366,12
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	91 096,12	730,00	0,00	90 366,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	55 180,00	51 945,66	0,00	3 234,34
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	55 180,00	51 945,66	0,00	3 234,34
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	146 276,12	52 675,66	0,00	93 600,46
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	85 600,00	85 414,27		185,73
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	85 600,00	85 414,27		185,73
	TOTAL	231 876,12	138 089,93	0,00	93 786,19
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	172 000,00	171 984,18		15,82
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	172 000,00	171 984,18		15,82
	TOTAL	172 000,00	171 984,18	0,00	15,82
	Pour information	59 876,12			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

- (1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
- (2) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
- (3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	17 969,96		17 969,96
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	15 004,98	0,00	15 004,98
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	171 984,18	171 984,18
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	32 974,94	171 984,18	204 959,12

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	2 400,47
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	207 359,59
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	85 414,27	85 414,27
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	51 945,66	0,00	51 945,66
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	730,00	0,00	730,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	52 675,66	85 414,27	138 089,93

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	138 089,93
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	16 240,00		16 240,00
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	105 500,00	85 414,27	190 914,27
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	121 740,00	85 414,27	207 154,27

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	207 154,27
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		171 984,18	171 984,18
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	171 984,18	171 984,18

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	59 876,12
---	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	231 860,30
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	18 000,00	12 969,96	5 000,00	0,00	30,04
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	6 000,00	4 228,18	0,00	0,00	1 771,82
611	Sous-traitance générale	0,00	1 150,00	0,00	0,00	-1 150,00
6132	Locations immobilières	12 000,00	5 866,78	5 000,00	0,00	1 133,22
6226	Honoraires	0,00	1 725,00	0,00	0,00	-1 725,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		18 000,00	12 969,96	5 000,00	0,00	30,04
66	Charges financières (b) (5)	15 100,00	15 004,98	0,00	0,00	95,02
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 100,00	15 004,98	0,00	0,00	95,02
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		33 100,00	27 974,94	5 000,00	0,00	125,06
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	172 000,00	171 984,18			15,82
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	172 000,00	171 984,18			15,82
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		172 000,00	171 984,18			15,82
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		172 000,00	171 984,18			15,82
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		205 100,00	199 959,12	5 000,00	0,00	140,88
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		2 400,47				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisionssemi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	16 400,47	16 240,00	0,00	0,00	160,47
706	Prestations de services	16 400,47	16 240,00	0,00	0,00	160,47
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		16 400,47	16 240,00	0,00	0,00	160,47
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	105 500,00	105 500,00	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	105 500,00	105 500,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		121 900,47	121 740,00	0,00	0,00	160,47
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	85 600,00	85 414,27			185,73
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	85 600,00	85 414,27			185,73
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		85 600,00	85 414,27			185,73
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		207 500,47	207 154,27	0,00	0,00	346,20
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	91 096,12	730,00	0,00	90 366,12
2153	Installations à caractère spécifique	91 096,12	730,00	0,00	90 366,12
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		91 096,12	730,00	0,00	90 366,12
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	55 180,00	51 945,66	0,00	3 234,34
1641	Emprunts en euros	52 000,00	51 945,66	0,00	54,34
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 180,00	0,00	0,00	3 180,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		55 180,00	51 945,66	0,00	3 234,34
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		146 276,12	52 675,66	0,00	93 600,46
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	85 600,00	85 414,27		185,73
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	85 600,00	85 414,27		185,73
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	33 400,00	33 367,66		32,34
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	10 500,00	10 468,67		31,33
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	17 200,00	17 136,72		63,28
13918	Autres subventions d'équipement	24 500,00	24 441,22		58,78
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		85 600,00	85 414,27		185,73
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		231 876,12	138 089,93	0,00	93 786,19
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	172 000,00	171 984,18		15,82
28153	Installations à caractère spécifique	172 000,00	171 984,18		15,82
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		172 000,00	171 984,18		15,82
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		172 000,00	171 984,18		15,82
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		172 000,00	171 984,18	0,00	15,82
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		59 876,12			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					728 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					728 000,00									
125/A1709024000	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.		25/01/2009	25/02/2010	728 000,00	F		4,320	4,320	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					728 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		295 391,82					51 945,66	15 004,98	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		295 391,82					51 945,66	15 004,98	0,00	0,00
125/A1709024000	N	0,00	A-1	295 391,82	4,15	F	4,320		51 945,66	15 004,98	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		295 391,82					51 945,66	15 004,98	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020



ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_06-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020

The logo for SLO (Société Lyonnaise de l'Or) is located in the top right corner of the page. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or underline beneath the letters.

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_06-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	295 391,82	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	20-12-2010

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Immobilisations d'une valeur inférieure à 800 €	1	28/01/2015
L	Licences logiciels et progiciels inférieurs ou égaux à 5 000 €	2	28/01/2015
L	Licences logiciels et progiciels supérieurs à 5 000 €	5	28/01/2015
L	Frais d'études de recherche et de développement	5	28/01/2015
L	Matériel de transport (voitures, deux roues..)	5	28/01/2015
L	Matériel de transport (camion)	10	28/01/2015
L	Matériels de bureau	10	28/01/2015
L	Matériels informatiques	5	28/01/2015
L	Mobilier	10	28/01/2015
L	Installations et appareils de chauffage ou de climatisation légers	5	28/01/2015
L	Installations et appareils de chauffage ou de climatisation durables	10	28/01/2015
L	Installations et équipement matériel de détection (alarme, incendie) légers	5	28/01/2015
L	Installations et équipement matériel de détection (alarme, incendie) durables	10	28/01/2015
L	Installations et équipement réseaux de communication (téléphonie, internet...)	15	28/01/2015
L	Autres matériels classiques légers	5	28/01/2015
L	Autres matériels classiques durables	10	28/01/2015
L	Installations générales et agencements divers inférieurs ou égaux à 15 000 €	10	28/01/2015
L	Installations générales et agencements divers supérieurs à 15 000 €	25	28/01/2015
L	Bâtiments légers et abris	10	28/01/2015
L	Bâtiments ou biens meubles productifs de revenus	50	28/01/2015
L	Subvention d'équipement finançant biens mobiliers, du matériel ou études	5	28/01/2015
L	Subvention d'équipement finançant biens immobiliers ou des installations	15	28/01/2015
L	Subvention d'équipement finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national	30	28/01/2015

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		137 600,00	137 359,93
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		52 000,00	51 945,66
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	52 000,00	51 945,66
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		85 600,00	85 414,27
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	85 600,00	85 414,27
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	137 359,93	0,00	0,00	137 359,93

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES****A4.2****RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		172 000,00	III 171 984,18
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		172 000,00	171 984,18
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28153	Installations à caractère spécifique	172 000,00	171 984,18
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	171 984,18	0,00	59 876,12	0,00	231 860,30

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 137 359,93
Ressources propres disponibles	IV 231 860,30
Solde	V = IV – II (3) 94 500,37

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES****A8.1****A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
20/02/2019	DEPOSE POTEAUX BOIS MONTEILS	730,00	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		730,00	0,00	

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	66 950,64
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	66 950,64
Recettes réelles de fonctionnement	II	121 740,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	54,99

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Résultats budgétaires de l'exercice

11803 - HAUT DEBIT PAYS CEVENNES

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	231 876,12	207 500,47	439 376,59
Titres de recette émis (b)	171 984,18	207 154,27	379 138,45
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	171 984,18	207 154,27	379 138,45
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	231 876,12	207 500,47	439 376,59
Mandats émis (f)	138 089,93	204 959,12	343 049,05
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	138 089,93	204 959,12	343 049,05
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	33 894,25	2 195,15	36 089,40
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020



ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_06-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

11803 - HAUT DEBIT PAYS CEVENNES

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
HAUT DEBIT PAYS CEVENNES					
Investissement	59 876,12		33 894,25		93 770,37
Fonctionnement	-2 400,47		2 195,15		-205,32
Sous-Total	57 475,65		36 089,40		93 565,05
TOTAL III	57 475,65		36 089,40		93 565,05
TOTAL I + II + III	57 475,65		36 089,40		93 565,05

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020



ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_06-DE

République Française

P.L.I.E CEVENOL

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

ANNEE 2019

P.L.I.E CEVENOL - PAYS DES CEVENNES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - ALES (1)

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS
CEVENNES (2)**

Numéro SIRET : 25300337000033

POSTE COMPTABLE :

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	24
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	25
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	26
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	27
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	28
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	29

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	30
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	31
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	33

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	ALES
	SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	59,40 %	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		NaN %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	99,36 %	NaN %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	NaN %
5	Encours de la dette	0	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	224 158,06	G	214 547,53
	Section d'investissement	B	309,60	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	68 233,65
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	2 247,06
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	224 467,66	= G+H+I+J	285 028,24
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	224 158,06	= G+H+K	282 781,18
	Section d'investissement	= B+D+F	309,60	= H+J+L	2 247,06
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	224 467,66	= G+H+I+J+K+L	285 028,24

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 29/06/2020
 Reçu en préfecture le 29/06/2020
 Affiché le 29/06/2020
 ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_08-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
 (2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	132 550,00	40 334,41	0,00	0,00	92 215,59
012	Charges de personnel, frais assimilés	138 000,00	92 822,69	0,00	0,00	45 177,31
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	91 200,00	1 086,96	89 914,00	0,00	199,04
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		361 750,00	134 244,06	89 914,00	0,00	137 591,94
66	Charges financières	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		362 550,00	134 244,06	89 914,00	0,00	138 391,94
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	600,00	0,00			600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		600,00	0,00			600,00
TOTAL		363 150,00	134 244,06	89 914,00	0,00	138 991,94
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	294 916,35	168 168,86	45 000,00	0,00	81 747,49
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2,34	0,00	0,00	-2,34
Total des recettes de gestion courante		294 916,35	168 171,20	45 000,00	0,00	81 745,15
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 376,33	0,00	0,00	-1 376,33
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		294 916,35	169 547,53	45 000,00	0,00	80 368,82
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		294 916,35	169 547,53	45 000,00	0,00	80 368,82
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 68 233,65				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

AS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 847,06	309,60	0,00	2 537,46
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 847,06	309,60	0,00	2 537,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 847,06	309,60	0,00	2 537,46
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	2 847,06	309,60	0,00	2 537,46
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	600,00	0,00		600,00

Envoyé en préfecture le 29/06/2020
 Reçu en préfecture le 29/06/2020
 Affiché le 29/06/2020
 ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_08-DE



Crédits annulés

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis		
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		600,00	0,00		600,00
TOTAL		600,00	0,00	0,00	600,00
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) 2 247,06			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	40 334,41		40 334,41
012	Charges de personnel, frais assimilés	92 822,69		92 822,69
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	91 000,96		91 000,96
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		224 158,06	0,00	224 158,06
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	309,60	0,00	309,60
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		309,60	0,00	309,60
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	213 168,86		213 168,86
75	Autres produits de gestion courante	2,34	0,00	2,34
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 376,33	0,00	1 376,33
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		214 547,53	0,00	214 547,53
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				68 233,65

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				2 247,06

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	132 550,00	40 334,41	0,00	0,00	92 215,59
60623	Alimentation	0,00	492,32	0,00	0,00	-492,32
60628	Autres fournitures non stockées	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
60631	Fournitures d'entretien	200,00	19,49	0,00	0,00	180,51
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	51,90	0,00	0,00	-51,90
6064	Fournitures administratives	1 600,00	261,56	0,00	0,00	1 338,44
611	Contrats de prestations de services	94 000,00	4 080,26	0,00	0,00	89 919,74
6132	Locations immobilières	9 300,00	8 696,00	0,00	0,00	604,00
6156	Maintenance	6 000,00	3 271,04	0,00	0,00	2 728,96
6168	Autres primes d'assurance	2 100,00	1 168,76	0,00	0,00	931,24
6182	Documentation générale et technique	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 400,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	111,20	0,00	0,00	-111,20
6188	Autres frais divers	150,00	4 050,00	0,00	0,00	-3 900,00
6237	Publications	1 300,00	327,00	0,00	0,00	973,00
6251	Voyages et déplacements	2 500,00	45,75	0,00	0,00	2 454,25
6257	Réceptions	1 300,00	15,00	0,00	0,00	1 285,00
6261	Frais d'affranchissement	600,00	576,16	0,00	0,00	23,84
6262	Frais de télécommunications	1 500,00	1 167,97	0,00	0,00	332,03
62878	Remb. frais à d'autres organismes	9 000,00	16 000,00	0,00	0,00	-7 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	138 000,00	92 822,69	0,00	0,00	45 177,31
6331	Versement de transport	350,00	0,00	0,00	0,00	350,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	70,00	67,11	0,00	0,00	2,89
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	420,00	1 117,06	0,00	0,00	-697,06
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	210,00	197,12	0,00	0,00	12,88
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	354,00	0,00	0,00	-354,00
64131	Rémunérations non tit.	67 750,00	62 012,80	0,00	0,00	5 737,20
64138	Autres indemnités non tit.	4 940,00	4 717,12	0,00	0,00	222,88
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	17 650,00	18 727,71	0,00	0,00	-1 077,71
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 170,00	2 374,15	0,00	0,00	795,85
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 540,00	2 661,32	0,00	0,00	878,68
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	54,30	0,00	0,00	-54,30
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	540,00	0,00	0,00	-540,00
6488	Autres charges	39 900,00	0,00	0,00	0,00	39 900,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	91 200,00	1 086,96	89 914,00	0,00	199,04
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	91 000,00	1 086,00	89 914,00	0,00	0,00
65888	Autres	200,00	0,96	0,00	0,00	199,04
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		361 750,00	134 244,06	89 914,00	0,00	137 591,94
66	Charges financières (b)	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6616	Intérêts bancaires, opérat° financement	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		362 550,00	134 244,06	89 914,00	0,00	138 391,94
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	600,00	0,00			600,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	600,00	0,00			600,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		600,00	0,00			600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00

Envoyé en préfecture le 29/06/2020
 Reçu en préfecture le 29/06/2020
 Affiché le 29/06/2020
 ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02-08-DE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (0)			
			Mandats émis	Charges rattachées	réaliser au 31/12	annulés
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	600,00	0,00			600,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	363 150,00	134 244,06	89 914,00	0,00	138 991,94
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	294 916,35	168 168,86	45 000,00	0,00	81 747,49
74718	Autres participations Etat	142 515,35	80 000,00	0,00	0,00	62 515,35
7473	Participat° Départements	15 176,00	0,00	0,00	0,00	15 176,00
74748	Participat° Autres communes	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
74758	Participat° Autres groupements	59 912,00	59 785,17	0,00	0,00	126,83
7477	Participat° Budget communautaire et FS	57 313,00	28 383,69	45 000,00	0,00	-16 070,69
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2,34	0,00	0,00	-2,34
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	2,34	0,00	0,00	-2,34
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		294 916,35	168 171,20	45 000,00	0,00	81 745,15
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	1 376,33	0,00	0,00	-1 376,33
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	1 376,33	0,00	0,00	-1 376,33
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		294 916,35	169 547,53	45 000,00	0,00	80 368,82
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		294 916,35	169 547,53	45 000,00	0,00	80 368,82
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		68 233,65				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	2 847,06	309,60	0,00	2 537,46
2183	Matériel de bureau et informatique	2 847,06	309,60	0,00	2 537,46
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 847,06	309,60	0,00	2 537,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 847,06	309,60	0,00	2 537,46
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 847,06	309,60	0,00	2 537,46
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	600,00	0,00		600,00
28183	Matériel de bureau et informatique	600,00	0,00		600,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		600,00	0,00		600,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		600,00	0,00		600,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		600,00	0,00	0,00	600,00
Pour information		2 247,06			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	0	310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	310
- Equipements municipaux (2)		310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	310
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	0	310	0	310								
Total recettes	2 247	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 247
Solde d'investissement	2 247	-310	0	1 937								
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	0	224 158	0	0	0	0	0	0	0	0	0	224 158
Total recettes	68 234	214 548	0	0	0	0	0	0	0	0	0	282 781
Solde de fonctionnement	68 234	-9 611	0	58 623								
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		0	310	0	310								
Dépenses réelles		0	310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	310
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	310
2183	Matériel de bureau et informatique	0	310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	310
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes d'investissement		2 247	0	2 247									
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	TOTAL
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Recettes d'ordre</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	2 247	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 247

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0	224 158	0	224 158								
Dépenses réelles		0	224 158	0	0	0	0	0	0	0	0	0	224 158
011	Charges à caractère général	0	40 334	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 334
60623	Alimentation	0	492	0	0	0	0	0	0	0	0	0	492
60631	Fournitures d'entretien	0	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19
60632	Fournitures de petit équipement	0	52	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52
6064	Fournitures administratives	0	262	0	0	0	0	0	0	0	0	0	262
611	Contrats de prestations de services	0	4 080	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 080
6132	Locations immobilières	0	8 696	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 696
6156	Maintenance	0	3 271	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 271
6168	Autres primes d'assurance	0	1 169	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 169

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	TOTAL
6185	Frais de colloques et de séminaires	0	111	0	0	0	0	0	0	0	0	0	111
6188	Autres frais divers	0	4 050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 050
6237	Publications	0	327	0	0	0	0	0	0	0	0	0	327
6251	Voyages et déplacements	0	46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46
6257	Réceptions	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
6261	Frais d'affranchissement	0	576	0	0	0	0	0	0	0	0	0	576
6262	Frais de télécommunications	0	1 168	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 168
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0	16 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	92 823	0	0	0	0	0	0	0	0	0	92 823
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	67	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	1 117	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 117
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	197	0	0	0	0	0	0	0	0	0	197
64111	Rémunération principale titulaires	0	354	0	0	0	0	0	0	0	0	0	354
64131	Rémunérations non tit.	0	62 013	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 013
64138	Autres indemnités non tit.	0	4 717	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 717
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	18 728	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 728
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	2 374	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 374
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	2 661	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 661
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	54	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	540	0	0	0	0	0	0	0	0	0	540
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	91 001	0	0	0	0	0	0	0	0	0	91 001
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	91 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	91 000
65888	Autres	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		68 234	214 548	0	282 781								
Recettes réelles		0	214 548	0	0	0	0	0	0	0	0	0	214 548
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	213 169	0	0	0	0	0	0	0	0	0	213 169
74718	Autres participations Etat	0	80 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
74758	Participat° Autres groupements	0	59 785	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59 785
7477	Participat° Budget communautaire et FS	0	73 384	0	0	0	0	0	0	0	0	0	73 384
75	Autres produits de gestion courante	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	1 376	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 376
7788	Produits exceptionnels divers	0	1 376	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 376
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	68 234	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68 234

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			20-12-2010
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Biens de faible valeur (inférieur à 800 €)	1	08/04/2009
L	Logiciels	2	08/04/2009
L	Voitures	10	08/04/2009
L	Camions et véhicules industriels	10	08/04/2009
L	Mobilier	15	08/04/2009
L	Matériel de bureau et électronique	10	08/04/2009
L	Matériel informatique	5	08/04/2009
L	Matériels classiques	10	08/04/2009
L	Installations et appareils de chauffage	20	08/04/2009
L	Equipement de garage et atelier	15	08/04/2009
L	Agencement et aménagement de bâtiments	20	08/04/2009
L	Matériels et bâtiments légers	10	08/04/2009
L	Plantations	20	08/04/2009
L	Bâtiments ordinaires	50	08/04/2009

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		600,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		600,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28183	Matériel de bureau et informatique	600,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	2 247,06	0,00	2 247,06

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 2 247,06
Solde	V = IV – II (3) 2 247,06

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES****A10.1****A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
12/12/2019	2 TELEPHONES SAMSUNG GALAXY	309,60	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		309,60	0,00	



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES
A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE****A12****FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE**

(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré : Fonds Social Européen

I – AU TITRE DES MESURES GERES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES**RECETTES (fonds versés par l'Etat à la collectivité gestionnaire)**

Objet	Article (1)	Montant
Avance 2019 50 % Clause Sociale	7477	31 224,80
Solde 2016 Gestionnaire de parcours	7477	17 904,49
Solde 2017 Action de coordination et d'animation	7477	3 936,08
Solde 2017 Clause Sociale	7477	27 215,74
Solde 2017 Gestionnaire de parcours	7477	15 102,58
TOTAL		95 383,69

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)

En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire*)	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire				0,00

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (2)**II – AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE*******RECETTES**

Article (1)	Montant
TOTAL	0,00

DEPENSES D'ASSISTANCE TECHNIQUE JUSTIFIEES PAR L'ORGANISME INTERMEDIAIRE (2)

Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (3)	Date d'acquittement de la facture	Montant
TOTAL				0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.

(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(**) Hors dépenses d'assistance technique.

(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.



IV – ANNEXES
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS
B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
Association Organisme intermédiaire OI30	24 873,67	
Comité des Œuvres Sociales	1 086,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	25 959,67	

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Attaché	A	ADM	616	0,00	A Loi n°2005-843 du 26 juillet 2015 art.20	CDI
Rédacteur	B	ADM	661	0,00	A Loi n°2005-843 du 26 juillet 2015 art.20	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 29/06/2020
Reçu en préfecture le 29/06/2020
Affiché le 29/06/2020
ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_08-DE

<p>IV – ANNEXES</p> <p>ARRETE ET SIGNATURES</p>

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A , le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : .

Résultats budgétaires de l'exercice

11802 - SM PAYS CEVENNES PLIE CEVENOL

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 847,06	363 150,00	365 997,06
Titres de recette émis (b)		281 547,53	281 547,53
Réductions de titres (c)		67 000,00	67 000,00
Recettes nettes (d = b - c)		214 547,53	214 547,53
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 847,06	363 150,00	365 997,06
Mandats émis (f)	309,60	260 332,69	260 642,29
Annulations de mandats (g)		36 174,63	36 174,63
Depenses nettes (h = f - g)	309,60	224 158,06	224 467,66
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	309,60	9 610,53	9 920,13
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020



ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_08-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

11802 - SM PAYS CEVENNES PLIE CEVENOL

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
SM PAYS CEVENNES PLIE CEVENOL					
Investissement	2 247,06		-309,60		1 937,46
Fonctionnement	68 239,65		-9 610,53		58 629,12
Sous-Total	70 486,71		-9 920,13		60 566,58
TOTAL II	70 486,71		-9 920,13		60 566,58
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	70 486,71		-9 920,13		60 566,58

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020



ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_08-DE

République Française

Syndicat Mixte Pays des cevennes

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION

M14

Compte Administratif

ANNEE 2019



Syndicat Mixte Pays des Cévennes

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - ALES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25300337000074

POSTE COMPTABLE :

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	32
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	33
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	34
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	35
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	37
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	38
A10.3 - Opérations liées aux cessions	39
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	40
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	41
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	42
C1.2 - Actions de formation des élus	44
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	45
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	46
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	47
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	50

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

ALES
ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES



I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	151 739
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	82,84 %	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		NaN %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	100,00 %	NaN %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	NaN %
5	Encours de la dette	0	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**POUR MEMOIRE⁽¹⁾**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	525 293,48	G	527 300,84
	Section d'investissement	B	281 008,40	H	250 264,56

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	426 611,63
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	141 823,82

= =

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	806 301,88	= G+H+I+J	1 346 000,85
-----------------------------------	-----------	------------	-----------	--------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	525 293,48	= G+I+K	953 912,47
	Section d'investissement	= B+D+F	281 008,40	= H+J+L	392 088,38
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	806 301,88	= G+H+I+J+K+L	1 346 000,85

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	349 130,00	-29 275,68	146 920,55	0,00	231 485,13
012	Charges de personnel, frais assimilés	55 000,00	48 710,81	0,00	0,00	6 289,19
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 172,45	4 002,17	20 000,00	0,00	1 170,28
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		429 302,45	23 437,30	166 920,55	0,00	238 944,60
66	Charges financières	105 000,00	29 970,72	2 341,18	0,00	72 688,10
67	Charges exceptionnelles	105 500,00	105 500,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		639 802,45	158 908,02	169 261,73	0,00	311 632,70
023	Virement à la section d'investissement (2)	237 176,18				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	199 000,00	197 123,73			1 876,27
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		436 176,18	197 123,73			239 052,45
TOTAL		1 075 978,63	356 031,75	169 261,73	0,00	550 685,15
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	40 500,00	0,00	0,00	0,00	40 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	493 467,00	413 568,00	0,00	0,00	79 899,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,06	0,00	0,00	-0,06
Total des recettes de gestion courante		533 967,00	413 568,06	0,00	0,00	120 398,94
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		533 967,00	413 568,06	0,00	0,00	120 398,94
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	115 400,00	113 732,78			1 667,22
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		115 400,00	113 732,78			1 667,22
TOTAL		649 367,00	527 300,84	0,00	0,00	122 066,16
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 426 611,63				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

AS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	96 000,00	61 110,00	0,00	34 890,00
204	Subventions d'équipement versées	61 200,00	0,00	0,00	61 200,00
21	Immobilisations corporelles	4 400,00	1 196,80	0,00	3 203,20
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	161 600,00	62 306,80	0,00	99 293,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	325 000,00	104 968,82	0,00	220 031,18
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	325 000,00	104 968,82	0,00	220 031,18
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	486 600,00	167 275,62	0,00	319 324,38
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	115 400,00	113 732,78		1 667,22
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	115 400,00	113 732,78		1 667,22
	TOTAL	602 000,00	281 008,40	0,00	320 991,60
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	53 140,83	0,00	-53 140,83
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	24 000,00		0,00	
	Total des recettes financières	24 000,00	53 140,83	0,00	-29 140,83
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	24 000,00	53 140,83	0,00	-29 140,83
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	237 176,18			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	199 000,00	197 123,73		1 876,27

Envoyé en préfecture le 29/06/2020
 Reçu en préfecture le 29/06/2020
 Affiché le 29/06/2020
 ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_03-DE



Crédits annulés

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis		
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		436 176,18	197 123,73		239 052,45
TOTAL		460 176,18	250 264,56	0,00	209 911,62
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) 141 823,82			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	117 644,87		117 644,87
012	Charges de personnel, frais assimilés	48 710,81		48 710,81
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	24 002,17		24 002,17
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	32 311,90	0,00	32 311,90
67	Charges exceptionnelles	105 500,00	0,00	105 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	197 123,73	197 123,73
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		328 169,75	197 123,73	525 293,48
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	113 732,78	113 732,78
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	104 968,82	0,00	104 968,82
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	61 110,00	0,00	61 110,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 196,80	0,00	1 196,80
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		167 275,62	113 732,78	281 008,40
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	413 568,00		413 568,00
75	Autres produits de gestion courante	0,06	0,00	0,06
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	113 732,78	113 732,78
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		413 568,06	113 732,78	527 300,84
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				426 611,63

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	53 140,83	0,00	53 140,83
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		197 123,73	197 123,73
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		53 140,83	197 123,73	250 264,56
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				141 823,82

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	349 130,00	-29 275,68	146 920,55	0,00	231 485,13
60622	Carburants	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	27 480,00	300,00	2 459,14	0,00	24 720,86
6132	Locations immobilières	5 000,00	18 688,00	0,00	0,00	-13 688,00
6156	Maintenance	3 000,00	360,00	0,00	0,00	2 640,00
6161	Multirisques	8 000,00	6 635,26	600,00	0,00	764,74
617	Etudes et recherches	246 000,00	19 845,60	23 280,00	0,00	202 874,40
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6188	Autres frais divers	0,00	684,00	0,00	0,00	-684,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	600,00	390,36	0,00	0,00	209,64
6236	Catalogues et imprimés	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
6238	Divers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6251	Voyages et déplacements	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
6257	Réceptions	1 000,00	30,00	0,00	0,00	970,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	1 161,27	0,00	0,00	-161,27
6262	Frais de télécommunications	1 400,00	312,83	581,41	0,00	505,76
6281	Concours divers (cotisations)	250,00	1 816,00	0,00	0,00	-1 566,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	31 000,00	-79 870,00	120 000,00	0,00	-9 130,00
63512	Taxes foncières	2 150,00	371,00	0,00	0,00	1 779,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	55 000,00	48 710,81	0,00	0,00	6 289,19
6331	Versement de transport	0,00	429,25	0,00	0,00	-429,25
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	34,32	0,00	0,00	-34,32
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	583,92	0,00	0,00	-583,92
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	103,08	0,00	0,00	-103,08
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	200,00	0,00	0,00	-200,00
64131	Rémunérations non tit.	45 000,00	30 710,93	0,00	0,00	14 289,07
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	4 147,92	0,00	0,00	-4 147,92
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	9 788,16	0,00	0,00	-9 788,16
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	1 322,31	0,00	0,00	-1 322,31
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	1 390,92	0,00	0,00	-1 390,92
6488	Autres charges	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 172,45	4 002,17	20 000,00	0,00	1 170,28
65548	Autres contributions	20 000,00	-1 000,00	20 000,00	0,00	1 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	172,45	2,17	0,00	0,00	170,28
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		429 302,45	23 437,30	166 920,55	0,00	238 944,60
66	Charges financières (b)	105 000,00	29 970,72	2 341,18	0,00	72 688,10
66111	Intérêts réglés à l'échéance	33 000,00	32 930,86	0,00	0,00	69,14
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 000,00	-2 960,14	2 341,18	0,00	1 618,96
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6688	Autres	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	105 500,00	105 500,00	0,00	0,00	0,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	105 500,00	105 500,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		639 802,45	158 908,02	169 261,73	0,00	311 632,70
023	Virement à la section d'investissement	237 176,18	0,00			237 176,18
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	199 000,00	197 123,73			1 876,27
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	199 000,00	197 123,73			1 876,27

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (0)			
			Mandats émis	Charges rattachées	réaliser au 31/12	annulés
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		436 176,18	197 123,73			239 052,45
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		436 176,18	197 123,73			239 052,45
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 075 978,63	356 031,75	169 261,73	0,00	550 685,15
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	2 341,18
Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 960,14
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-618,96

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	40 500,00	0,00	0,00	0,00	40 500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	40 500,00	0,00	0,00	0,00	40 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	493 467,00	413 568,00	0,00	0,00	79 899,00
74718	Autres participations Etat	50 000,00	34 220,50	0,00	0,00	15 779,50
7472	Participat° Régions	55 700,00	0,00	0,00	0,00	55 700,00
74758	Participat° Autres groupements	379 348,00	379 347,50	0,00	0,00	0,50
7478	Participat° Autres organismes	8 419,00	0,00	0,00	0,00	8 419,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,06	0,00	0,00	-0,06
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,06	0,00	0,00	-0,06
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		533 967,00	413 568,06	0,00	0,00	120 398,94
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		533 967,00	413 568,06	0,00	0,00	120 398,94
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	115 400,00	113 732,78			1 667,22
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	115 400,00	113 732,78			1 667,22
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		115 400,00	113 732,78			1 667,22
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		649 367,00	527 300,84	0,00	0,00	122 066,16
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		426 611,63				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	96 000,00	61 110,00	0,00	34 890,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	15 000,00	61 110,00	0,00	-46 110,00
2051	Concessions, droits similaires	81 000,00	0,00	0,00	81 000,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	61 200,00	0,00	0,00	61 200,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	61 200,00	0,00	0,00	61 200,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	4 400,00	1 196,80	0,00	3 203,20
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	1 196,80	0,00	803,20
2184	Mobilier	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	400,00	0,00	0,00	400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		161 600,00	62 306,80	0,00	99 293,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	325 000,00	104 968,82	0,00	220 031,18
1641	Emprunts en euros	325 000,00	104 968,82	0,00	220 031,18
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		325 000,00	104 968,82	0,00	220 031,18
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		486 600,00	167 275,62	0,00	319 324,38
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	115 400,00	113 732,78		1 667,22
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	115 400,00	113 732,78		1 667,22
13911	Etat et établissements nationaux	20 000,00	19 186,32		813,68
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	23 800,00	23 206,77		593,23
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	54 900,00	54 085,68		814,32
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	12 000,00	12 574,00		-574,00
13918	Autres subventions d'équipement	4 700,00	4 680,01		19,99
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		115 400,00	113 732,78		1 667,22
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		602 000,00	281 008,40	0,00	320 991,60
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	53 140,83	0,00	-53 140,83
10222	FCTVA	0,00	53 140,83	0,00	-53 140,83
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	24 000,00		0,00	
Total des recettes financières		24 000,00	53 140,83	0,00	-29 140,83
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		24 000,00	53 140,83	0,00	-29 140,83
021	Virement de la sect° de fonctionnement	237 176,18			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	199 000,00	197 123,73		1 876,27
2802	Frais liés à la réalisation des document	73 000,00	72 351,18		648,82
28031	Frais d'études	113 000,00	112 303,91		696,09
28041641	IC : Bien mobilier, matériel	1 700,00	1 630,00		70,00
28051	Concessions et droits similaires	600,00	599,00		1,00
281538	Autres réseaux	2 800,00	2 763,56		36,44
28158	Autres installat°, matériel et outillage	4 400,00	4 318,67		81,33
28183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	2 925,05		74,95
28184	Mobilier	500,00	232,36		267,64
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		436 176,18	197 123,73		239 052,45
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		436 176,18	197 123,73		239 052,45
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		460 176,18	250 264,56	0,00	209 911,62
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		141 823,82			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	104 969	1 197	0	0	0	0	0	0	0	61 110	0	167 276
- Equipements municipaux (2)		1 197	0	0	0	0	0	0	0	61 110	0	62 307
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	104 969											104 969
Dépenses d'ordre	113 733											113 733
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	218 702	1 197	0	61 110	0	281 008						
Total recettes	392 088	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	392 088
Solde d'investissement	173 387	-1 197	0	-61 110	0	111 080						

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0											
Total RAR recettes	0											
SOLDE RAR investissement	0											

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	229 436	295 858	0	525 293								
Total recettes	540 344	413 568	0	953 912								
Solde de fonctionnement	310 909	117 710	0	428 619								

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0											
Total RAR recettes	0											
SOLDE RAR fonctionnement	0											

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		218 702	1 197	0	0	0	0	0	0	0	61 110	0	281 008
Dépenses réelles		104 969	1 197	0	0	0	0	0	0	0	61 110	0	167 276
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	104 969	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	104 969
1641	Emprunts en euros	104 969	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	104 969
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 110	0	61 110
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	61 110	0	61 110
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	1 197	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 197
2183	Matériel de bureau et informatique	0	1 197	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 197
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		113 733	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 733
040	Opérat° ordre transfert entre sections	113 733	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 733
13911	Etat et établissements nationaux	19 186	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 186
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	23 207	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 207
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	54 086	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54 086
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	12 574	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 574

ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - CA - 2019

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_03-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
13918	Autres subventions d'équipement	4 680	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 680
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes d'investissement		392 088	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	392 088
Recettes réelles		53 141	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 141
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	53 141	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 141
10222	FCTVA	53 141	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 141
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		197 124	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	197 124
040	Opérat° ordre transfert entre sections	197 124	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	197 124
2802	Frais liés à la réalisation des document	72 351	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	72 351
28031	Frais d'études	112 304	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112 304
28041641	IC : Bien mobilier, matériel	1 630	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 630
28051	Concessions et droits similaires	599	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	599
281538	Autres réseaux	2 764	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 764
28158	Autres installat°, matériel et outillage	4 319	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 319
28183	Matériel de bureau et informatique	2 925	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 925

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnem	économique	TOTAL
28184	Mobilier	232	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	232
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	141 824	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	141 824

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		229 436	295 858	0	0	0	0	0	0	0	0	0	525 293
Dépenses réelles		32 312	295 858	0	0	0	0	0	0	0	0	0	328 170
011	Charges à caractère général	0	117 645	0	0	0	0	0	0	0	0	0	117 645
611	Contrats de prestations de services	0	2 759	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 759
6132	Locations immobilières	0	18 688	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 688
6156	Maintenance	0	360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	360
6161	Multirisques	0	7 235	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 235
617	Etudes et recherches	0	43 126	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 126
6188	Autres frais divers	0	684	0	0	0	0	0	0	0	0	0	684
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0	390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	390
6257	Réceptions	0	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30
6261	Frais d'affranchissement	0	1 161	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 161
6262	Frais de télécommunications	0	894	0	0	0	0	0	0	0	0	0	894
6281	Concours divers (cotisations)	0	1 816	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 816
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0	40 130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 130
63512	Taxes foncières	0	371	0	0	0	0	0	0	0	0	0	371
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	48 711	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 711
6331	Versement de transport	0	429	0	0	0	0	0	0	0	0	0	429
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	34	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	584	0	0	0	0	0	0	0	0	0	584
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	103	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103
64111	Rémunération principale titulaires	0	200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200
64131	Rémunérations non tit.	0	30 711	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 711
64138	Autres indemnités non tit.	0	4 148	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 148
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	9 788	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 788
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	1 322	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 322
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	1 391	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 391

ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - CA - 2019

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020

9

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_03-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	24 002	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 002
65548	Autres contributions	0	19 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 000
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000
65888	Autres	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	32 312	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 312
66111	Intérêts réglés à l'échéance	32 931	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 931
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-619	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-619
67	Charges exceptionnelles	0	105 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	105 500
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	0	105 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	105 500
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		197 124	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	197 124
042	Opérat° ordre transfert entre sections	197 124	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	197 124
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	197 124	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	197 124
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		540 344	413 568	0	953 912								
Recettes réelles		0	413 568	0	0	0	0	0	0	0	0	0	413 568
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	413 568	0	0	0	0	0	0	0	0	0	413 568
74718	Autres participations Etat	0	34 221	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 221
74758	Participat° Autres groupements	0	379 348	0	0	0	0	0	0	0	0	0	379 348

ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - CA - 2019

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020

9

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_03-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	TOTAL
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		113 733	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 733
042	Opérat° ordre transfert entre sections	113 733	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 733
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	113 733	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	113 733
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		426 612	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	426 612

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 572 300,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 572 300,00									
121/MON235911EUR	Caisse Franc. Financement Loca		01/02/2006	01/02/2007	60 000,00	F		3,720	3,720	EUR	A	P	N	A-1
123/A1707612000	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.	21/12/2007	15/01/2008	25/12/2008	215 000,00	F		4,700	4,703	EUR	A	P	N	A-1
124/ARC30529	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.		20/04/2007	25/03/2008	147 300,00	F		4,410	4,412	EUR	A	P	N	A-1
126/01PCFB011PR	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGR	04/11/2008	03/12/2008	05/12/2009	350 000,00	F		5,040	5,040	EUR	A	P	N	A-1
127/1317412/5272797	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.	19/02/2010	24/02/2010	25/02/2011	800 000,00	F		3,710	3,710	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00											
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00											
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00											
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00											
1681 Autres emprunts (total)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					1 572 300,00											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		676 174,13					104 968,82	32 930,86	0,00	2 341,18
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		676 174,13					104 968,82	32 930,86	0,00	2 341,18
121/MON235911EUR	N	0,00	A-1	10 020,08	1,09	F		3,720	4 742,19	549,16	0,00	340,65
123/A1707612000	N	0,00	A-1	55 582,37	2,98	F		4,700	16 889,51	3 406,18	0,00	36,28
124/ARC30529	N	0,00	A-1	37 534,67	2,23	F		4,410	11 469,83	2 161,10	0,00	1 264,45
126/01PCFB011PR	N	0,00	A-1	199 943,75	8,92	F		5,040	17 234,46	10 945,78	0,00	699,80
127/1317412/5272797	N	0,00	A-1	373 093,26	5,15	F		3,710	54 632,83	15 868,64	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		676 174,13					104 968,82	32 930,86	0,00	2 341,18

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020

The logo for SLO (Société Lyonnaise de Services) is located in the top right corner of the page. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or swoosh underneath the letters.

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_03-DE



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	5	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	676 174,13	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			20-12-2010
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Biens de faible valeur (inférieurs à 800 €)	1	07/11/2012
L	Licences logiciels et progiciels inférieurs ou égaux à 5 000 €	2	07/11/2012
L	Licences logiciels et progiciels supérieurs à 5 000 €	5	07/11/2012
L	Frais d'études de recherche et de développement	5	07/11/2012
L	Réalisations de documents d'urbanisme	10	07/11/2012
L	Matériel de transport (voitures, deux roues..)	5	07/11/2012
L	Matériel de transport (camion)	10	07/11/2012
L	Matériels de bureau et électriques	10	07/11/2012
L	Matériels informatiques	5	07/11/2012
L	Mobilier	10	07/11/2012
L	Installations et appareils de chauffage ou de climatisation légers	5	07/11/2012
L	Installations et appareils de chauffage ou de climatisation durables	10	07/11/2012
L	Installations et équipement matériel de détection (alarme, incendie) légers	5	07/11/2012
L	Installations et équipement matériel de détection (alarme, incendie) durables	10	07/11/2012
L	Installations et équipement réseaux de communication (téléphonie, internet...)	15	07/11/2012
L	Autres matériels classiques légers	5	07/11/2012
L	Autres matériels classiques durables	10	07/11/2012
L	Coffres forts	30	07/11/2012
L	Installations générales et agencements divers inférieurs ou égaux à 15 000 €	10	07/11/2012
L	Installations générales et agencements divers supérieurs à 15 000 €	25	07/11/2012
L	Bâtiments légers et abris	10	07/11/2012
L	Bâtiments ou biens meubles productifs de revenus	50	07/11/2012
L	Plantations	20	07/11/2012
L	Subvention d'équipement finançant biens mobiliers, du matériel ou études	5	07/11/2012
L	Subvention d'équipement finançant biens immobiliers ou des installations	15	07/11/2012
L	Subvention d'équipement finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national	30	07/11/2012

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		440 400,00	218 701,60
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		325 000,00	104 968,82
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	325 000,00	104 968,82
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		115 400,00	113 732,78
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	115 400,00	113 732,78
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	218 701,60	0,00	0,00	218 701,60

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		460 176,18	III 250 264,56
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	53 140,83
10222	FCTVA	0,00	53 140,83
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		460 176,18	197 123,73
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	73 000,00	72 351,18
28031	Frais d'études	113 000,00	112 303,91
28041641	IC : Bien mobilier, matériel	1 700,00	1 630,00
28051	Concessions et droits similaires	600,00	599,00
281538	Autres réseaux	2 800,00	2 763,56
28158	Autres installat°, matériel et outillage	4 400,00	4 318,67
28183	Matériel de bureau et informatique	3 000,00	2 925,05
28184	Mobilier	500,00	232,36
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	24 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	237 176,18	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	250 264,56	0,00	141 823,82	0,00	392 088,38

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 218 701,60
Ressources propres disponibles	IV 392 088,38
Solde	V = IV – II (3) 173 386,78

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions
- (3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES****A10.1****A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
19/09/2019	SAMSUNG A 40	154,80	0,00	1
04/10/2019	COLONNE DE RANGEMENT ROTATIVE	1 042,00	0,00	10
12/11/2019	MISSION ASSISTANCE SCOT	61 110,00	0,00	10
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		62 306,80	0,00	

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	24 000,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	137 899,68
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	137 899,68
Recettes réelles de fonctionnement	II	413 568,06
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	33,34

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS**

B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé <u>Associations</u> ASSOCIATION HEPTAFILM <u>Entreprises</u> <u>Personnes physiques</u> <u>Autres</u>	5 000,00	
Personnes de droit public <u>Etat</u> <u>Régions</u> <u>Départements</u> <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u> <u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	5 000,00	

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Attaché	A	ADM	642	0,00	3-3-1°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N
C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT
C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
Agence d'Urbanisme et de Développement des Régions Nimoise et Alésienne	20/06/2018	Cotisation annuelle	20 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	SPANC	15/04/2007	07/04/11 - 10/04/2007	25300337000025	SPIC	Non
service individualisé	PLIE	07/07/2009	09/07/06 - 07/07/2009	25300337000033	SPA	Non
service individualisé	HAUT DEBIT	03/12/2014	CS2014_12_05 - 03/12/2014	25300337000058	SPIC	Oui

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****C3.5****C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	602 000,00	281 008,40	0,00	320 991,60
RECETTES	602 000,00	250 264,56	0,00	351 735,44
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 075 978,63	525 293,48	0,00	550 685,15
RECETTES	1 075 978,63	527 300,84	0,00	548 677,79

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)**BUDGET : PAYS DES CEVENNES - S.P.A.N.C. / N°SIRET : 25300337000025**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	41 723,70	0,00	0,00	41 723,70
RECETTES	41 723,70	5 974,15	0,00	35 749,55
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	414 970,83	207 612,81	0,00	207 358,02
RECETTES	414 970,83	350 041,02	0,00	64 929,81

BUDGET : SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL / N°SIRET : 25300337000033

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 847,06	309,60	0,00	2 537,46
RECETTES	2 847,06	0,00	0,00	2 847,06
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	363 150,00	224 158,06	0,00	138 991,94
RECETTES	363 150,00	214 547,53	0,00	148 602,47

BUDGET : PAYS DES CEVENNES - HAUT DEBIT / N°SIRET : 25300337000058

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	231 876,12	138 089,93	0,00	93 786,19
RECETTES	231 876,12	171 984,18	0,00	59 891,94
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	207 500,47	204 959,12	0,00	2 541,35
RECETTES	207 500,47	207 154,27	0,00	346,20

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	878 446,88	419 407,93	0,00	459 038,95
RECETTES	878 446,88	428 222,89	0,00	450 223,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 061 599,93	1 162 023,47	0,00	899 576,46
RECETTES	2 061 599,93	1 299 043,66	0,00	762 556,27
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 940 046,81	1 581 431,40	0,00	1 358 615,41
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 940 046,81	1 727 266,55	0,00	1 212 780,26

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES****C3.5****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des
principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la
neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	878 446,88	419 407,93	0,00	459 038,95
RECETTES	878 446,88	428 222,89	0,00	450 223,99
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 061 599,93	1 162 023,47	0,00	899 576,46
RECETTES	2 061 599,93	1 299 043,66	0,00	762 556,27
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 940 046,81	1 581 431,40	0,00	1 358 615,41
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 940 046,81	1 727 266,55	0,00	1 212 780,26

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Résultats budgétaires de l'exercice

11800 - SM DU PAYS DES CEVENNES

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	602 000,00	1 075 978,63	1 677 978,63
Titres de recette émis (b)	250 264,56	527 300,91	777 565,47
Réductions de titres (c)		0,07	0,07
Recettes nettes (d = b - c)	250 264,56	527 300,84	777 565,40
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	602 000,00	1 075 978,63	1 677 978,63
Mandats émis (f)	291 008,40	657 096,29	938 104,69
Annulations de mandats (g)		131 802,81	131 802,81
Depenses nettes (h = f - g)	291 008,40	525 293,48	806 301,88
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 007,36	2 007,36
(h - d) Déficit	30 743,84		28 736,48

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020



ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_03-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

11800 - SM DU PAYS DES CEVENNES

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	141 823,82		-30 743,84		111 079,98
Fonctionnement	426 611,63		2 007,36		428 618,99
TOTAL I	568 435,45		-28 736,48		539 698,97
II - Budgets des services à caractère administratif					
11802-SM PAYS CEVENNES PLIE CE					
Investissement	2 247,06		-309,60		1 937,46
Fonctionnement	68 233,65		-9 610,53		58 623,12
Sous-Total	70 480,71		-9 920,13		60 560,58
TOTAL II	70 480,71		-9 920,13		60 560,58
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
11801-S M PAYS DES CEVENNES					
-					
Investissement	35 513,70		5 974,15		41 487,85

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020



ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_03-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

11800 - SM DU PAYS DES CEVENNES

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
Fonctionnement	197 970,83		142 428,21		340 399,04
Sous-Total	233 484,53		148 402,36		381 886,89
11803-HAUT DEBIT PAYS CEVENNES					
Investissement	59 876,12		33 894,25		93 770,37
Fonctionnement	-2 400,47		2 195,15		-205,32
Sous-Total	57 475,65		36 089,40		93 565,05
TOTAL III	290 960,18		184 491,76		475 451,94
TOTAL I + II + III	929 876,34		145 835,15		1 075 711,49

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020



ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_03-DE

République Française

SERVICE PUBLIC D ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION

M49

COMPTE ADMINISTRATIF

ANNEE 2019

S.P.A.N.C du Pays des Cevennes

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 25300337000025	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI ALES
--	---

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : PAYS DES CEVENNES - S.P.A.N.C. (2)

ANNEE 2019

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10

B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 18

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 19

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 20

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 21

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 22

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 23

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 24

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 26

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 27

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants et à leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent pas pour les communes qui ont décidé d'établir un bureau de distribution d'eau potable et d'assainissement.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMIN VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 207 612,81	G 350 041,02	G-A 142 428,21
	Section d'investissement	B 0,00	H 5 974,15	H-B 5 974,15

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 197 970,83 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 35 513,70 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 207 612,81	Q= G+H+I+J 589 499,70	=Q-P 381 886,89

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 207 612,81	= G+I+K 548 011,85	340 399,04
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 41 487,85	41 487,85
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 207 612,81	= G+H+I+J+K+L 589 499,70	381 886,89

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées		
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATION**SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES****DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	169 000,00	-31 358,21	65 537,94	0,00	134 820,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	110 000,00	43 539,28	60 000,00	0,00	6 460,72
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	35 170,83	2 508,57	0,00	0,00	32 662,26
Total des dépenses de gestion courante		314 170,83	14 689,64	125 537,94	0,00	173 943,25
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	94 700,00	37 320,00	24 200,00	0,00	33 180,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		408 870,83	52 009,64	149 737,94	0,00	207 123,25
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 100,00	5 865,23			234,77
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		6 100,00	5 865,23			234,77
TOTAL		414 970,83	57 874,87	149 737,94	0,00	207 358,02
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	212 000,00	329 689,22	0,00	0,00	-117 689,22
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,80	0,00	0,00	-1,80
Total des recettes de gestion courante		212 000,00	329 691,02	0,00	0,00	-117 691,02
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	20 350,00	0,00	0,00	-15 350,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		217 000,00	350 041,02	0,00	0,00	-133 041,02
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		217 000,00	350 041,02	0,00	0,00	-133 041,02
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		197 970,83				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES**

AS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	41 723,70	0,00	0,00	41 723,70
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	41 723,70	0,00	0,00	41 723,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	41 723,70	0,00	0,00	41 723,70
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	41 723,70	0,00	0,00	41 723,70
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	110,00	108,92	0,00	1,08
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	110,00	108,92	0,00	1,08
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	110,00	108,92	0,00	1,08
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	6 100,00	5 865,23		234,77
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	6 100,00	5 865,23		234,77
	TOTAL	6 210,00	5 974,15	0,00	235,85
	Pour information	35 513,70			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

- (1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
- (2) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
- (3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	34 179,73		34 179,73
012	Charges de personnel, frais assimilés	103 539,28		103 539,28
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 508,57		2 508,57
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	61 520,00	0,00	61 520,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	5 865,23	5 865,23
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	201 747,58	5 865,23	207 612,81

+	D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	207 612,81
---	---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations(reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	0,00	0,00	0,00

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
---	--	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	0,00
---	--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF**BALANCE GENERALE DU BUDGET****2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	329 689,22		329 689,22
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	1,80		1,80
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	20 350,00	0,00	20 350,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	350 041,02	0,00	350 041,02

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	197 970,83
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	548 011,85
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	108,92	0,00	108,92
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		5 865,23	5 865,23
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	108,92	5 865,23	5 974,15

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	35 513,70
---	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	41 487,85
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	169 000,00	-31 358,21	65 537,94	0,00	134 820,27
6064	Fournitures administratives	5 000,00	423,38	0,00	0,00	4 576,62
6066	Carburants	1 000,00	582,43	0,00	0,00	417,57
611	Sous-traitance générale	110 000,00	-52 612,08	54 000,00	0,00	108 612,08
6132	Locations immobilières	9 300,00	11 344,00	0,00	0,00	-2 044,00
61551	Entretien matériel roulant	300,00	129,02	0,00	0,00	170,98
6168	Autres	2 200,00	2 034,16	0,00	0,00	165,84
618	Divers	0,00	217,50	0,00	0,00	-217,50
6226	Honoraires	18 700,00	0,00	0,00	0,00	18 700,00
6228	Divers	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	2 331,09	0,00	0,00	168,91
6262	Frais de télécommunications	0,00	221,22	0,00	0,00	-221,22
6287	Remboursements de frais	15 000,00	3 971,07	11 537,94	0,00	-509,01
012	Charges de personnel, frais assimilés	110 000,00	43 539,28	60 000,00	0,00	6 460,72
6218	Autre personnel extérieur	70 600,00	14 564,46	60 000,00	0,00	-3 964,46
6331	Versement de transport	0,00	56,71	0,00	0,00	-56,71
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	17,23	0,00	0,00	82,77
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	200,00	165,63	0,00	0,00	34,37
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	100,00	55,22	0,00	0,00	44,78
6411	Salaires, appointements, commissions	30 000,00	18 708,87	0,00	0,00	11 291,13
6413	Primes et gratifications	700,00	1 713,69	0,00	0,00	-1 013,69
6414	Indemnités et avantages divers	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	5 000,00	2 727,78	0,00	0,00	2 272,22
6453	Cotisations aux caisses de retraites	900,00	5 259,20	0,00	0,00	-4 359,20
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	400,00	270,49	0,00	0,00	129,51
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	35 170,83	2 508,57	0,00	0,00	32 662,26
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	1 660,00	0,00	0,00	340,00
658	Charges diverses de gestion courante	33 170,83	848,57	0,00	0,00	32 322,26
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		314 170,83	14 689,64	125 537,94	0,00	173 943,25
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	94 700,00	37 320,00	24 200,00	0,00	33 180,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	20,00	0,00	0,00	19 980,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	34 700,00	37 300,00	24 200,00	0,00	-26 800,00
678	Autres charges exceptionnelles	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		408 870,83	52 009,64	149 737,94	0,00	207 123,25
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	6 100,00	5 865,23			234,77
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	6 100,00	5 865,23			234,77
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 100,00	5 865,23			234,77
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 100,00	5 865,23			234,77
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		414 970,83	57 874,87	149 737,94	0,00	207 358,02



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (0)			
			Mandats émis	Ch rattachées	réaliser au 31/12	annuels
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	212 000,00	329 689,22	0,00	0,00	-117 689,22
7062	Redevances assainissement non collectif	196 000,00	283 130,88	0,00	0,00	-87 130,88
7068	Autres prestations de services	16 000,00	46 558,34	0,00	0,00	-30 558,34
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,80	0,00	0,00	-1,80
7588	Autres	0,00	1,80	0,00	0,00	-1,80
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		212 000,00	329 691,02	0,00	0,00	-117 691,02
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 000,00	20 350,00	0,00	0,00	-15 350,00
774	Subventions exceptionnelles	5 000,00	20 350,00	0,00	0,00	-15 350,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		217 000,00	350 041,02	0,00	0,00	-133 041,02
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		217 000,00	350 041,02	0,00	0,00	-133 041,02
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		197 970,83				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	41 723,70	0,00	0,00	41 723,70
2183	Matériel de bureau et informatique	15 200,00	0,00	0,00	15 200,00
2184	Mobilier	14 010,00	0,00	0,00	14 010,00
2188	Autres immobilisations corporelles	12 513,70	0,00	0,00	12 513,70
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		41 723,70	0,00	0,00	41 723,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		41 723,70	0,00	0,00	41 723,70
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		41 723,70	0,00	0,00	41 723,70
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	110,00	108,92	0,00	1,08
10222	FCTVA	110,00	108,92	0,00	1,08
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		110,00	108,92	0,00	1,08
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		110,00	108,92	0,00	1,08
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	6 100,00	5 865,23		234,77
28182	Matériel de transport	3 400,00	3 303,59		96,41
28183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	1 905,64		94,36
28184	Mobilier	700,00	656,00		44,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		6 100,00	5 865,23		234,77
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		6 100,00	5 865,23		234,77
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 210,00	5 974,15	0,00	235,85
Pour information		35 513,70			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A2****A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	20-12-2010

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Biens de faible valeur (inférieur à 800 €)	1	13/11/2007
L	Logiciels	2	13/11/2007
L	Voitures	10	13/11/2007
L	Camions et véhicules industriels	10	13/11/2007
L	Mobilier	15	13/11/2007
L	Matériel de bureau et électronique	10	13/11/2007
L	Matériel informatique	5	13/11/2007
L	Matériels classiques	10	13/11/2007
L	Installations et appareils de chauffage	20	13/11/2007
L	Equipement de garage et atelier	15	13/11/2007
L	Agencement et aménagement de bâtiments	20	13/11/2007
L	Matériels et bâtiments légers	10	13/11/2007
L	Plantations	20	13/11/2007
L	Bâtiments ordinaires	50	13/11/2007

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 210,00	III 5 974,15
Ressources propres externes de l'année (a)		110,00	108,92
10222	FCTVA	110,00	108,92
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		6 100,00	5 865,23
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28182	Matériel de transport	3 400,00	3 303,59
28183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	1 905,64
28184	Mobilier	700,00	656,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	5 974,15	0,00	35 513,70	0,00	41 487,85

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 41 487,85
Solde	V = IV – II (3) 41 487,85

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES****A8.1****A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES

A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6458	2019	FONCTIONNEMENT	COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	Association	203,00
6742	2019	RENOVATION ANC	NICOLAS SYLVIE	Personne physique	4 300,00
6742	2019	RENOVATION ANC	BUISSON HENRI	Personne physique	4 300,00
6742	2019	RENOVATION ANC	NAILI MOHAND	Personne physique	4 300,00
6742	2019	RENOVATION ANC	LAFUENTE GENEVIEVE	Personne physique	4 300,00
6742	2019	RENOVATION ANC	HERAIL PIERRE	Personne physique	4 300,00
6742	2019	RENOVATION ANC	AUBE OLIVER ET AURORE	Personne physique	4 300,00
6742	2019	RENOVATION ANC	RICHARD ANNE SOPHIE	Personne physique	4 300,00
6742	2019	RENOVATION ANC	LANFRANCHI ET LOPEZ FRANCIS ET MIREILLE	Personne physique	4 300,00
6742	2019	RENOVATION ANC	AUDOUBERT JEAN CHARLES	Personne physique	1 000,00
6742	2019	RENOVATION ANC	BRES CHRISTOPHE	Personne physique	12 900,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial 2CI	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,23	0,00	2,23	2,23	0,00	2,23
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal première classe	B	0,23	0,00	0,23	0,23	0,00	0,23
Technicien principal seconde classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		3,23	0,00	3,23	3,23	0,00	3,23

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
 ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT
 EMPLOYE PAR LA REGIE**

C1.2**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Résultats budgétaires de l'exercice

11801 - S M PAYS DES CEVENNES - SPANC

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	41 723,70	414 970,83	456 694,53
Titres de recette émis (b)	5 974,15	376 214,36	382 188,51
Réductions de titres (c)		26 173,34	26 173,34
Recettes nettes (d = b - c)	5 974,15	350 041,02	356 015,17
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	41 723,70	414 970,83	456 694,53
Mandats émis (f)		406 814,15	406 814,15
Annulations de mandats (g)		199 201,34	199 201,34
Depenses nettes (h = f - g)		207 612,81	207 612,81
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	5 974,15	142 428,21	148 402,36
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020



ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_11-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

11801 - S M PAYS DES CEVENNES - SPANC

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
S M PAYS DES CEVENNES - SPANC					
Investissement	35 513,70		5 974,15		41 487,85
Fonctionnement	197 970,83		142 428,21		340 399,04
sous-Total	233 484,53		148 402,36		381 886,89
TOTAL III	233 484,53		148 402,36		381 886,89
TOTAL I + II + III	233 484,53		148 402,36		381 886,89

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_11-DE



Service : Service Juridique
Réf : PC/ISVR
Tél. : 04.66.56.42.81

CS2020_02_01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2020**

Objet : Maintien des délégations consenties au Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes par l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 jusqu'au 10 juillet 2020

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES		
EPCI & COMMUNES	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES
ALES AGGLOMERATION	ROUSTAN Max	CRESSOT Hubert
	DELEUZE Patrick	CHAPON Claude
	CHASSARY Ghislain	BANQUET Gérard
	BARONI Gérard	MAURIN Jean-Pierre
	CAPDUR André	ROUVIERE Elie
	CRUVELLIER Josette	BRIOUDES Georges
	DUC Michel	IGLESIAS Bonifacio
	VEDRINES Simone	BORD Serge
	RUAS Michel	JACOT Thierry
	CROS Henri	BUREL Jean-Michel
	VERSEILS Jean-Marc	PUPET Patrice
	REVERGET Gérard	ANDRE Lionel
	PRADEN René	MAUBERNARD Eric
	REY Alain	ROUX Andrée
	BOUDET Jacques	TEISSIER Christian
	GIOVINAZZO Alain	DOUSSIÈRE René
	DEVES Olivier	BRUGIDOU Olivier
	BOUSSAC Roseline	MILESI Pascal
	VARIN D'AINVELLE Roch	MALAVIEILLE Patrick
	LOUCHE Yannick	PIALAT Lucile
	PEPIN Jacques	ROSSET BOULON Bernard
	BOCQUET Dominique	BRUNEL Laurent
	HILLAIRE Bernard	PERRET Jean-Michel
	BARBA Joseph	ITIER Frédéric
	GRIMAL Hervé représenté par SAVRY Line	BAZALGETTE Thierry
	BONNAFOUX Claude	VEZON Fabienne
	BARAFORT Laure	
	COMTE Yves	
	DAUTUN Georges	
	BESSE DESMOULIERES Georges	
	MEURTIN Serge	
	BOUGAREL Christophe	
	CHAREYRE Annie	
ANDRE Jean-Paul		
RIBOT Philippe		
NICOLAS Daniel		
ALLEMAND Liliane		
VIGNE Marielle		
BENEZET Jean-Charles		
BEAUCLAIR Jean-Pierre		
SCHNEIDER Stéphane		
FIARD Fabien représenté par COSTA Rémy		

	TORREILLES Eric GRAS Frédéric MOURGUES Ludovic OZIL Cyril VIC Jérôme	
DE CEZE CEVENNES	DE FARIA Jean-Pierre IPSILANTI Jean VINCENT Jocelyne BERNARD Jean représenté par LEROY Gérard CHALVIDAN Henri ROUQUETTE Patrice COSTE Geneviève FLANDIN Jean-François CHARMASSON Sylvain	ADRYANCZYK Georges WIERPANT Micheline MALBOS Marie-Hélène PERTUS Bernard DUMAZERT Alain DALVERNY Gilbert CHANTE BOIS Sylviane BLACHE Georges CLEMENCON Bruno MARTIN Olivier CHAMPETIER Christophe FINET Frédéric BASSIER Jérôme

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 11,

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la délibération CS2017_02_04 du Comité Syndical du 1^{er} février 2017 portant délégations du Comité Syndical au Président,

Considérant qu'en application de l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, le Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes « *exerce, par délégation, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées du septième au treizième alinéa de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales (...)* Les délégations en matière d'emprunt sont régies par l'article 6 de l'ordonnance du 25 mars 2020 susvisée »,

Considérant que dans l'attente du renouvellement de l'assemblée délibérante, ces délégations permettent d'assurer le bon fonctionnement du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes et de limiter au maximum le nombre de réunion du Comité Syndical pendant la période d'urgence sanitaire,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de se prononcer sur les délégations consenties par l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, dont le maintien ne peut aller au-delà du 10 juillet 2020 inclus,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

De maintenir les délégations de pouvoirs consenties par l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 au Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes jusqu'au 10 juillet 2020 inclus.

DÉCLARE

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020

SLOW

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_01-DE

Qu'à compter du 11 juillet 2020, les délégations consenties au Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes par la délibération CS2017_02_04 du Comité Syndical du 1^{er} février 2017 seront rétablies.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Max ROUSTAN



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Les conditions d'exercice de recours, notamment en termes de délais sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre de dispositions spécifiques à la crise liée à l'épidémie de Covid-19 notamment de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de l'ensemble de la réglementation subséquente.

Service : Finances
 Réf : PC/IR/SD
 Tél. : 04.66.56.43.28

CS2020_02_02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2020

Objet : Finances - Décision Modificative n°1 au Budget 2020 du Pays des Cévennes

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES		
EPCI & COMMUNES	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES
ALES AGGLOMERATION	ROUSTAN Max DELEUZE Patrick CHASSARY Ghislain BARONI Gérard CAPDUR André CRUVELLIER Josette DUC Michel VEDRINES Simone RUAS Michel CROS Henri VERSEILS Jean-Marc REVERGET Gérard PRADEN René REY Alain BOUDET Jacques GIOVINAZZO Alain DEVES Olivier BOUSSAC Roseline VARIN D'AINVELLE Roch LOUCHE Yannick PEPIN Jacques BOCQUET Dominique HILLAIRE Bernard BARBA Joseph GRIMAL Hervé représenté par SAVRY Line BONNAFOUX Claude BARAFORT Laure COMTE Yves DAUTUN Georges BESSE DESMOULIERES Georges MEURTIN Serge BOUGAREL Christophe CHAREYRE Annie ANDRE Jean-Paul RIBOT Philippe NICOLAS Daniel ALLEMAND Liliane VIGNE Marielle BENEZET Jean-Charles BEAUCLAIR Jean-Pierre SCHNEIDER Stéphane FIARD Fabien représenté par COSTA Rémy TORREILLES Eric GRAS Frédéric MOURGUES Ludovic OZIL Cyril VIC Jérôme	CRESSOT Hubert CHAPON Claude BANQUET Gérard MAURIN Jean-Pierre ROUVIERE Elie BRIOUDES Georges IGLESIAS Bonifacio BORD Serge JACOT Thierry BUREL Jean-Michel PUPET Patrice ANDRE Lionel MAUBERNARD Eric ROUX Andrée TEISSIER Christian DOUSSIÈRE René BRUGIDOU Olivier MILESI Pascal MALAVIEILLE Patrick PIALAT Lucile ROSSET BOULON Bernard BRUNEL Laurent PERRET Jean-Michel ITIER Frédéric BAZALGETTE Thierry VEZON Fabienne

DE CEZE CEVENNES	DE FARIA Jean-Pierre IPSILANTI Jean VINCENT Jocelyne BERNARD Jean représenté par LEROY Gérard CHALVIDAN Henri ROUQUETTE Patrice COSTE Geneviève FLANDIN Jean-François CHARMASSON Sylvain	ADRYA WIERE MALBO PERTUS Bernard DUMAZERT Alain DALVERNY Gilbert CHANTE BOIS Sylviane BLACHE Georges CLEMENCON Bruno MARTIN Olivier CHAMPETIER Christophe FINET Frédéric BASSIER Jérôme

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2020,

Considérant que pour assurer le fonctionnement des services, il est nécessaire de voter les crédits annexés ci-après qui s'équilibrent en Recettes et en Dépenses :

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
20 / 824 / 2051 / DEV	Concessions et droits similaires	24 000.00 €	0.00 €
024 / 01 / 024 / CESS14	Cession d'immobilisations	0.00 €	24 000.00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		24 000.00 €	24 000.00 €

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**DÉCIDE**

De voter cette décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Max ROUSTAN



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Les conditions d'exercice de recours, notamment en termes de délais sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre de dispositions spécifiques à la crise liée à l'épidémie de Covid-19 notamment de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de l'ensemble de la réglementation subséquente.

Service : Finances
 Réf : PC/IR/SD
 Tél. : 04.66.56.43.28

CS2020_02_03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2020

Objet : Finances - Approbation du Compte Administratif 2019 du Pays des Cévennes

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES		
EPCI & COMMUNES	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES
ALES AGGLOMERATION	DELEUZE Patrick CHASSARY Ghislain BARONI Gérard CAPDUR André CRUVELLIER Josette DUC Michel VEDRINES Simone RUAS Michel CROS Henri VERSEILS Jean-Marc REVERGET Gérard PRADEN René REY Alain BOUDET Jacques GIOVINAZZO Alain DEVES Olivier BOUSSAC Roseline VARIN D'AINVELLE Roch LOUCHE Yannick PEPIN Jacques BOCQUET Dominique HILLAIRE Bernard BARBA Joseph GRIMAL Hervé représenté par SAVRY Line BONNAFOUX Claude BARAFORT Laure COMTE Yves DAUTUN Georges BESSE DESMOULIERES Georges MEURTIN Serge BOUGAREL Christophe CHAREYRE Annie ANDRE Jean-Paul RIBOT Philippe NICOLAS Daniel ALLEMAND Liliane VIGNE Marielle BENEZET Jean-Charles BEAUCLAIR Jean-Pierre SCHNEIDER Stéphane FIARD Fabien représenté par COSTA Rémy TORREILLES Eric GRAS Frédéric MOURGUES Ludovic OZIL Cyril VIC Jérôme	ROUSTAN Max CRESSOT Hubert CHAPON Claude BANQUET Gérard MAURIN Jean-Pierre ROUVIERE Elie BRIOUDES Georges IGLESIAS Bonifacio BORD Serge JACOT Thierry BUREL Jean-Michel PUPET Patrice ANDRE Lionel MAUBERNARD Eric ROUX Andrée TEISSIER Christian DOUSSIÈRE René BRUGIDOU Olivier MILESI Pascal MALAVIEILLE Patrick PIALAT Lucile ROSSET BOULON Bernard BRUNEL Laurent PERRET Jean-Michel ITIER Frédéric BAZALGETTE Thierry VEZON Fabienne

DE CEZE CEVENNES	DE FARIA Jean-Pierre IPSILANTI Jean VINCENT Jocelyne BERNARD Jean représenté par LEROY Gérard CHALVIDAN Henri ROUQUETTE Patrice COSTE Geneviève FLANDIN Jean-François CHARMASSON Sylvain	ADRYA WIERE MALBO PERTUS Bernard DUMAZERT Alain DALVERNY Gilbert CHANTE BOIS Sylviane BLACHE Georges CLEMENCON Bruno MARTIN Olivier CHAMPETIER Christophe FINET Frédéric BASSIER Jérôme
-------------------------	---	---

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2019,

Vu le Compte de Gestion dressé par le comptable,

Considérant, que les résultats comptables de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion sont identiques,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DECIDE

D'approuver le Compte Administratif 2019 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, faisant apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RESULTAT 2018	141 823,82	426 611,63	568 435,45
RECETTES 2019	250 264,56	527 300,84	777 565,40
DEPENSES 2019	-281 008,40	-525 293,48	-806 301,88
RESULTAT 2019	111 079,98	428 618,99	539 698,97
REPORT DEPENSES	0,00		0,00
REPORT RECETTES	0,00		0,00
RESULTAT NET 2019	111 079,98	428 618,99	539 698,97

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Max ROUSTAN



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Les conditions d'exercice de recours, notamment en termes de délais sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre de dispositions spécifiques à la crise liée à l'épidémie de Covid-19 notamment de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de l'ensemble de la réglementation subséquente.

Service : Finances
 Réf : PC/IR/SD
 Tél. : 04.66.56.43.28

CS2020_02_04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2020**

**Objet : Finances - Approbation du Compte Administratif 2019 du Pays des Cévennes
 - Affectation des résultats**

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES		
EPCI & COMMUNES	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES
ALES AGGLOMERATION	ROUSTAN Max	CRESSOT Hubert
	DELEUZE Patrick	CHAPON Claude
	CHASSARY Ghislain	BANQUET Gérard
	BARONI Gérard	MAURIN Jean-Pierre
	CAPDUR André	ROUVIERE Elie
	CRUVELLIER Josette	BRIOUDES Georges
	DUC Michel	IGLESIAS Bonifacio
	VEDRINES Simone	BORD Serge
	RUAS Michel	JACOT Thierry
	CROS Henri	BUREL Jean-Michel
	VERSEILS Jean-Marc	PUPET Patrice
	REVERGET Gérard	ANDRE Lionel
	PRADEN René	MAUBERNARD Eric
	REY Alain	ROUX Andrée
	BOUDET Jacques	TEISSIER Christian
	GIOVINAZZO Alain	DOUSSIÈRE René
	DEVES Olivier	BRUGIDOU Olivier
	BOUSSAC Roseline	MILESI Pascal
	VARIN D'AINVELLE Roch	MALAVIEILLE Patrick
	LOUCHE Yannick	PIALAT Lucile
	PEPIN Jacques	ROSSET BOULON Bernard
	BOCQUET Dominique	BRUNEL Laurent
	HILLAIRE Bernard	PERRET Jean-Michel
	BARBA Joseph	ITIER Frédéric
	GRIMAL Hervé représenté par SAVRY Line	BAZALGETTE Thierry
	BONNAFOUX Claude	VEZON Fabienne
	BARAFORT Laure	
	COMTE Yves	
	DAUTUN Georges	
	BESSE DESMOULIERES Georges	
	MEURTIN Serge	
	BOUGAREL Christophe	
	CHAREYRE Annie	
ANDRE Jean-Paul		
RIBOT Philippe		
NICOLAS Daniel		
ALLEMAND Liliane		
VIGNE Marielle		
BENEZET Jean-Charles		
BEAUCLAIR Jean-Pierre		
SCHNEIDER Stéphane		
FIARD Fabien représenté par COSTA Rémy		
TORREILLES Eric		

	GRAS Frédéric MOURGUES Ludovic OZIL Cyril VIC Jérôme	
DE CEZE CEVENNES	DE FARIA Jean-Pierre IPSILANTI Jean VINCENT Jocelyne BERNARD Jean représenté par LEROY Gérard CHALVIDAN Henri ROUQUETTE Patrice COSTE Geneviève FLANDIN Jean-François CHARMASSON Sylvain	ADRYANCZYK Georges WIERPANT Micheline MALBOS Marie-Hélène PERTUS Bernard DUMAZERT Alain DALVERNY Gilbert CHANTE BOIS Sylviane BLACHE Georges CLEMENCON Bruno MARTIN Olivier CHAMPETIER Christophe FINET Frédéric BASSIER Jérôme

Le Comité Syndical,**Vu** le Code général des collectivités territoriales,**Vu** l'instruction comptable M14,**Vu** le Compte Administratif adopté lors de la présente séance,**Vu** le Compte de Gestion dressé par le comptable,**Vu** le résultat d'exploitation 2019 à affecter : + 428 618.99 €**Considérant** l'adoption du Compte Administratif 2019 relatif au budget du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes et ses résultats,**APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,****DECIDE**

D'affecter le résultat d'exploitation 2019 comme suit :

Budget	Résultat d'exploitation	AFFECTATION	MONTANT
SMPC	428 618.99 €	1068 - Autres réserve	21 579.00 €
		110 - Report à nouveau	407 039.99 €

Pour extrait conforme,
Le Président,

Max ROUSTAN



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Les conditions d'exercice de recours, notamment en termes de délais sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre de dispositions spécifiques à la crise liée à l'épidémie de Covid-19 notamment de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de l'ensemble de la réglementation subséquente.

Service : Finances
 Réf : PC/IR/SD
 Tél. : 04.66.56.43.28

CS2020_02_05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2020

Objet : Finances - Approbation du Compte de Gestion 2019 du Pays des Cévennes

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES		
EPCI & COMMUNES	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES
ALES AGGLOMERATION	ROUSTAN Max DELEUZE Patrick CHASSARY Ghislain BARONI Gérard CAPDUR André CRUVELLIER Josette DUC Michel VEDRINES Simone RUAS Michel CROS Henri VERSEILS Jean-Marc REVERGET Gérard PRADEN René REY Alain BOUDET Jacques GIOVINAZZO Alain DEVES Olivier BOUSSAC Roseline VARIN D'AINVELLE Roch LOUCHE Yannick PEPIN Jacques BOCQUET Dominique HILLAIRE Bernard BARBA Joseph GRIMAL Hervé représenté par SAVRY Line BONNAFOUX Claude BARAFORT Laure COMTE Yves DAUTUN Georges BESSE DESMOULIERES Georges MEURTIN Serge BOUGAREL Christophe CHAREYRE Annie ANDRE Jean-Paul RIBOT Philippe NICOLAS Daniel ALLEMAND Liliane VIGNE Marielle BENEZET Jean-Charles BEAUCLAIR Jean-Pierre SCHNEIDER Stéphane FIARD Fabien représenté par COSTA Rémy TORREILLES Eric GRAS Frédéric MOURGUES Ludovic OZIL Cyril VIC Jérôme	CRESSOT Hubert CHAPON Claude BANQUET Gérard MAURIN Jean-Pierre ROUVIERE Elie BRIOUDES Georges IGLESIAS Bonifacio BORD Serge JACOT Thierry BUREL Jean-Michel PUPET Patrice ANDRE Lionel MAUBERNARD Eric ROUX Andrée TEISSIER Christian DOUSSIÈRE René BRUGIDOU Olivier MILESI Pascal MALAVIEILLE Patrick PIALAT Lucile ROSSET BOULON Bernard BRUNEL Laurent PERRET Jean-Michel ITIER Frédéric BAZALGETTE Thierry VEZON Fabienne

<p>DE CEZE CEVENNES</p>	<p>DE FARIA Jean-Pierre IPSILANTI Jean VINCENT Jocelyne BERNARD Jean représenté par LEROY Gérard CHALVIDAN Henri ROUQUETTE Patrice COSTE Geneviève FLANDIN Jean-François CHARMASSON Sylvain</p>	<p>ADRYA WIERE MALBO PERTUS Bernard DUMAZERT Alain DALVERNY Gilbert CHANTE BOIS Sylviane BLACHE Georges CLEMENCON Bruno MARTIN Olivier CHAMPETIER Christophe FINET Frédéric BASSIER Jérôme</p>
--------------------------------	---	--

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'après s'être fait présenter le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2019, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion délivré par Monsieur le Trésorier Principal d'Alès,

Considérant qu'après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 lors de la présente séance,

Considérant qu'en statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Considérant qu'en statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant le Compte de Gestion 2019 du Trésorier Principal transmis par les services de la Trésorerie Principale d'Alès,

Considérant que les résultats de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019 sont identiques,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le Compte de Gestion 2019 du budget du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

**Pour extrait conforme,
 Le Président,**

Max ROUSTAN



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.télérecours.fr. Les conditions d'exercice de recours, notamment en termes de délais sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre de dispositions spécifiques à la crise liée à l'épidémie de Covid-19 notamment de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de l'ensemble de la réglementation subséquente.

Service : Finances
Réf : PC/IR/SD
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2020_02_06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2020

Objet : Finances - Approbation du Compte Administratif 2019 du Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES

EPCI & COMMUNES	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES
ALES AGGLOMERATION	DELEUZE Patrick CHASSARY Ghislain BARONI Gérard CAPDUR André CRUVELLIER Josette DUC Michel VEDRINES Simone RUAS Michel CROS Henri VERSEILS Jean-Marc REVERGET Gérard PRADEN René REY Alain BOUDET Jacques GIOVINAZZO Alain DEVES Olivier BOUSSAC Roseline VARIN D'AINVELLE Roch LOUCHE Yannick PEPIN Jacques BOCQUET Dominique HILLAIRE Bernard BARBA Joseph GRIMAL Hervé représenté par SAVRY Line BONNAFOUX Claude BARAFORT Laure COMTE Yves DAUTUN Georges BESSE DESMOULIERES Georges MEURTIN Serge BOUGAREL Christophe CHAREYRE Annie ANDRE Jean-Paul RIBOT Philippe NICOLAS Daniel ALLEMAND Liliane VIGNE Marielle BENEZET Jean-Charles BEAUCLAIR Jean-Pierre SCHNEIDER Stéphane FIARD Fabien représenté par COSTA Rémy TORREILLES Eric GRAS Frédéric MOURGUES Ludovic OZIL Cyril VIC Jérôme	ROUSTAN Max CRESSOT Hubert CHAPON Claude BANQUET Gérard MAURIN Jean-Pierre ROUVIERE Elie BRIOUDES Georges IGLESIAS Bonifacio BORD Serge JACOT Thierry BUREL Jean-Michel PUPET Patrice ANDRE Lionel MAUBERNARD Eric ROUX Andrée TEISSIER Christian DOUSSIÈRE René BRUGIDOU Olivier MILESI Pascal MALAVIEILLE Patrick PIALAT Lucile ROSSET BOULON Bernard BRUNEL Laurent PERRET Jean-Michel ITIER Frédéric BAZALGETTE Thierry VEZON Fabienne

DE CEZE CEVENNES	DE FARIA Jean-Pierre IPSILANTI Jean VINCENT Jocelyne BERNARD Jean représenté par LEROY Gérard CHALVIDAN Henri ROUQUETTE Patrice COSTE Geneviève FLANDIN Jean-François CHARMASSON Sylvain	ADRYA WIERE MALBO PERTUS Bernard DUMAZERT Alain DALVERNY Gilbert CHANTE BOIS Sylviane BLACHE Georges CLEMENCON Bruno MARTIN Olivier CHAMPETIER Christophe FINET Frédéric BASSIER Jérôme

Le Comité Syndical,**Vu** le Code général des collectivités territoriales,**Vu** l'instruction comptable M14,**Vu** le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2019,**Vu** le Compte de Gestion dressé par le comptable,**Considérant**, que les résultats comptables de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion sont identiques,**APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,****DECIDE**

D'approuver le Compte Administratif 2019 du Budget « Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes », faisant apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RESULTAT 2018	59 876,12	-2 400,47	57 475,65
RECETTES 2019	171 984,18	207 154,27	379 138,45
DEPENSES 2019	-138 089,93	-204 959,12	-343 049,05
RESULTAT 2019	93 770,37	-205,32	93 565,05
REPORT DEPENSES	0,00		0,00
REPORT RECETTES	0,00		0,00
RESULTAT NET 2019	93 770,37	-205,32	93 565,05

**Pour extrait conforme,
Le Président,****Max ROUSTAN**

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Les conditions d'exercice de recours, notamment en termes de délais sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre de dispositions spécifiques à la crise liée à l'épidémie de Covid-19 notamment de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de l'ensemble de la réglementation subséquente.

Service : Finances
 Réf : PC/IR/SD
 Tél. : 04.66.56.43.28

CS2020_02_07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2020**

Objet : Finances - Approbation du Compte de Gestion 2019 du Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES		
EPCI & COMMUNES	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES
ALES AGGLOMERATION	ROUSTAN Max	CRESSOT Hubert
	DELEUZE Patrick	CHAPON Claude
	CHASSARY Ghislain	BANQUET Gérard
	BARONI Gérard	MAURIN Jean-Pierre
	CAPDUR André	ROUVIERE Elie
	CRUVELLIER Josette	BRIOUDES Georges
	DUC Michel	IGLESIAS Bonifacio
	VEDRINES Simone	BORD Serge
	RUAS Michel	JACOT Thierry
	CROS Henri	BUREL Jean-Michel
	VERSEILS Jean-Marc	PUPET Patrice
	REVERGET Gérard	ANDRE Lionel
	PRADEN René	MAUBERNARD Eric
	REY Alain	ROUX Andrée
	BOUDET Jacques	TEISSIER Christian
	GIOVINAZZO Alain	DOUSSIÈRE René
	DEVES Olivier	BRUGIDOU Olivier
	BOUSSAC Roseline	MILESI Pascal
	VARIN D'AINVELLE Roch	MALAVIEILLE Patrick
	LOUCHE Yannick	PIALAT Lucile
	PEPIN Jacques	ROSSET BOULON Bernard
	BOCQUET Dominique	BRUNEL Laurent
	HILLAIRE Bernard	PERRET Jean-Michel
	BARBA Joseph	ITIER Frédéric
	GRIMAL Hervé représenté par SAVRY Line	BAZALGETTE Thierry
	BONNAFOUX Claude	VEZON Fabienne
	BARAFORT Laure	
	COMTE Yves	
	DAUTUN Georges	
	BESSE DESMOULIERES Georges	
	MEURTIN Serge	
	BOUGAREL Christophe	
	CHAREYRE Annie	
	ANDRE Jean-Paul	
RIBOT Philippe		
NICOLAS Daniel		
ALLEMAND Liliane		
VIGNE Marielle		
BENEZET Jean-Charles		
BEAUCLAIR Jean-Pierre		
SCHNEIDER Stéphane		
FIARD Fabien représenté par COSTA Rémy		
TORREILLES Eric		
GRAS Frédéric		

	MOURGUES Ludovic OZIL Cyril VIC Jérôme	
DE CEZE CEVENNES	DE FARIA Jean-Pierre IPSILANTI Jean VINCENT Jocelyne BERNARD Jean représenté par LEROY Gérard CHALVIDAN Henri ROUQUETTE Patrice COSTE Geneviève FLANDIN Jean-François CHARMASSON Sylvain	ADRYANCZYK Georges WIEREPANT Micheline MALBOS Marie-Hélène PERTUS Bernard DUMAZERT Alain DALVERNY Gilbert CHANTE BOIS Sylviane BLACHE Georges CLEMENCON Bruno MARTIN Olivier CHAMPETIER Christophe FINET Frédéric BASSIER Jérôme

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'après s'être fait présenter le Budget Primitif et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2019, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion délivré par Monsieur le Trésorier Principal d'Alès,

Considérant qu'après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 lors de la présente séance,

Considérant qu'en statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Considérant qu'en statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant le Compte de Gestion 2019 du Trésorier Principal transmis par les services de la Trésorerie Principale d'Alès,

Considérant que les résultats de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019 sont identiques,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le Compte de Gestion 2019 du budget « Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes ».

Pour extrait conforme,
Le Président,

Max ROUSTAN



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Les conditions d'exercice de recours, notamment en termes de délais sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre de dispositions spécifiques à la crise liée à l'épidémie de Covid-19 notamment de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de l'ensemble de la réglementation subséquente.

Service : Finances
 Réf : PC/IR/KP
 Tél. : 04.66.56.43.28

CS2020_02_08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2020

Objet : Finances - Approbation du Compte Administratif 2019 du PLIE Cévenol

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES		
EPCI & COMMUNES	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES
ALES AGGLOMERATION	DELEUZE Patrick CHASSARY Ghislain BARONI Gérard CAPDUR André CRUVELLIER Josette DUC Michel VEDRINES Simone RUAS Michel CROS Henri VERSEILS Jean-Marc REVERGET Gérard PRADEN René REY Alain BOUDET Jacques GIOVINAZZO Alain DEVES Olivier BOUSSAC Roseline VARIN D'AINVELLE Roch LOUCHE Yannick PEPIN Jacques BOCQUET Dominique HILLAIRE Bernard BARBA Joseph GRIMAL Hervé représenté par SAVRY Line BONNAFOUX Claude BARAFORT Laure COMTE Yves DAUTUN Georges BESSE DESMOULIERES Georges MEURTIN Serge BOUGAREL Christophe CHAREYRE Annie ANDRE Jean-Paul RIBOT Philippe NICOLAS Daniel ALLEMAND Liliane VIGNE Marielle BENEZET Jean-Charles BEAUCLAIR Jean-Pierre SCHNEIDER Stéphane FIARD Fabien représenté par COSTA Rémy TORREILLES Eric GRAS Frédéric MOURGUES Ludovic OZIL Cyril VIC Jérôme	ROUSTAN Max CRESSOT Hubert CHAPON Claude BANQUET Gérard MAURIN Jean-Pierre ROUVIERE Elie BRIOUDES Georges IGLESIAS Bonifacio BORD Serge JACOT Thierry BUREL Jean-Michel PUPET Patrice ANDRE Lionel MAUBERNARD Eric ROUX Andrée TEISSIER Christian DOUSSIERE René BRUGIDOU Olivier MILESI Pascal MALAVIEILLE Patrick PIALAT Lucile ROSSET BOULON Bernard BRUNEL Laurent PERRET Jean-Michel ITIER Frédéric BAZALGETTE Thierry VEZON Fabienne

DE CEZE CEVENNES

DE FARIA Jean-Pierre
 IPSILANTI Jean
 VINCENT Jocelyne
 BERNARD Jean représenté par LEROY
 Gérard
 CHALVIDAN Henri
 ROUQUETTE Patrice
 COSTE Geneviève
 FLANDIN Jean-François
 CHARMASSON Sylvain

ADRYA
 WIERE
 MALBO
 PERTUS Bernard
 DUMAZERT Alain
 DALVERNY Gilbert
 CHANTE BOIS Sylviane
 BLACHE Georges
 CLEMENCON Bruno
 MARTIN Olivier
 CHAMPETIER Christophe
 FINET Frédéric
 BASSIER Jérôme

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et la décision modificative de l'exercice 2019,

Vu le Compte de Gestion dressé par le comptable,

Considérant, que les résultats comptables de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion sont identiques,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,**DECIDE**

D'approuver le Compte Administratif 2019 du PLIE Cévenol, faisant apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RESULTAT 2018	2 247,06	68 233,65	70 480,71
RECETTES 2019	0,00	214 547,53	214 547,53
DEPENSES 2019	-309,60	-224 158,06	-224 467,66
RESULTAT 2019	1 937,46	58 623,12	60 560,58
REPORT DEPENSES	0,00		0,00
REPORT RECETTES	0,00		0,00
RESULTAT NET 2019	1 937,46	58 623,12	60 560,58

Pour extrait conforme,
 Le Président,

Max ROUSTAN



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Les conditions d'exercice de recours, notamment en termes de délais sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre de dispositions spécifiques à la crise liée à l'épidémie de Covid-19 notamment de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de l'ensemble de la réglementation subséquente.

Service : Finances
 Réf : PC/IR/KP
 Tél. : 04.66.56.43.28

CS2020_02_09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2020

Objet : Finances - Approbation du Compte de Gestion 2019 du PLIE Cévenol

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES		
EPCI & COMMUNES	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES
ALES AGGLOMERATION	ROUSTAN Max DELEUZE Patrick CHASSARY Ghislain BARONI Gérard CAPDUR André CRUVELLIER Josette DUC Michel VEDRINES Simone RUAS Michel CROS Henri VERSEILS Jean-Marc REVERGET Gérard PRADEN René REY Alain BOUDET Jacques GIOVINAZZO Alain DEVES Olivier BOUSSAC Roseline VARIN D'AINVELLE Roch LOUCHE Yannick PEPIN Jacques BOCQUET Dominique HILLAIRE Bernard BARBA Joseph GRIMAL Hervé représenté par SAVRY Line BONNAFOUX Claude BARAFORT Laure COMTE Yves DAUTUN Georges BESSE DESMOULIERES Georges MEURTIN Serge BOUGAREL Christophe CHAREYRE Annie ANDRE Jean-Paul RIBOT Philippe NICOLAS Daniel ALLEMAND Liliane VIGNE Marielle BENEZET Jean-Charles BEAUCLAIR Jean-Pierre SCHNEIDER Stéphane FIARD Fabien représenté par COSTA Rémy TORREILLES Eric GRAS Frédéric MOURGUES Ludovic OZIL Cyril VIC Jérôme	CRESSOT Hubert CHAPON Claude BANQUET Gérard MAURIN Jean-Pierre ROUVIERE Elie BRIOUDES Georges IGLESIAS Bonifacio BORD Serge JACOT Thierry BUREL Jean-Michel PUPET Patrice ANDRE Lionel MAUBERNARD Eric ROUX Andrée TEISSIER Christian DOUSSIERE René BRUGIDOU Olivier MILESI Pascal MALAVIEILLE Patrick PIALAT Lucile ROSSET BOULON Bernard BRUNEL Laurent PERRET Jean-Michel ITIER Frédéric BAZALGETTE Thierry VEZON Fabienne

DE CEZE CEVENNES	DE FARIA Jean-Pierre IPSILANTI Jean VINCENT Jocelyne BERNARD Jean représenté par LEROY Gérard CHALVIDAN Henri ROUQUETTE Patrice COSTE Geneviève FLANDIN Jean-François CHARMASSON Sylvain	ADRYA WIERE MALBO PERTUS Bernard DUMAZERT Alain DALVERNY Gilbert CHANTE BOIS Sylviane BLACHE Georges CLEMENCON Bruno MARTIN Olivier CHAMPETIER Christophe FINET Frédéric BASSIER Jérôme
------------------	--	---

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et la décision modificative de l'exercice 2019, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion délivré par Monsieur le Trésorier Principal d'Alès,

Considérant qu'après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 lors de la présente séance,

Considérant qu'en statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Considérant qu'en statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant le Compte de Gestion 2019 du Trésorier Principal transmis par les services de la Trésorerie Principale d'Alès,

Considérant que les résultats de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019 sont identiques,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le Compte de Gestion 2019 du budget du PLIE Cévenol.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Max ROUSTAN



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Les conditions d'exercice de recours, notamment en termes de délais sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre de dispositions spécifiques à la crise liée à l'épidémie de Covid-19 notamment de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de l'ensemble de la réglementation subséquente.

Service : SPANC
Réf : PC/SG/RG
Tél. : 04.66.54.30.92

CS2020_02_10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2020**

Objet : Approbation du Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (RPQS), exercice 2019

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES		
EPCI & COMMUNES	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES
ALES AGGLOMERATION	ROUSTAN Max	CRESSOT Hubert
	DELEUZE Patrick	CHAPON Claude
	CHASSARY Ghislain	BANQUET Gérard
	BARONI Gérard	MAURIN Jean-Pierre
	CAPDUR André	ROUVIERE Elie
	CRUVELLIER Josette	BRIOUDES Georges
	DUC Michel	IGLESIAS Bonifacio
	VEDRINES Simone	BORD Serge
	RUAS Michel	JACOT Thierry
	CROS Henri	BUREL Jean-Michel
	VERSEILS Jean-Marc	PUPET Patrice
	REVERGET Gérard	ANDRE Lionel
	PRADEN René	MAUBERNARD Eric
	REY Alain	ROUX Andrée
	BOUDET Jacques	TEISSIER Christian
	GIOVINAZZO Alain	DOUSSIERE René
	DEVES Olivier	BRUGIDOU Olivier
	BOUSSAC Roseline	MILESI Pascal
	VARIN D'AINVELLE Roch	MALAVIEILLE Patrick
	LOUCHE Yannick	PIALAT Lucile
	PEPIN Jacques	ROSSET BOULON Bernard
	BOCQUET Dominique	BRUNEL Laurent
	HILLAIRE Bernard	PERRET Jean-Michel
	BARBA Joseph	ITIER Frédéric
	GRIMAL Hervé représenté par SAVRY Line	BAZALGETTE Thierry
	BONNAFOUX Claude	VEZON Fabienne
	BARAFORT Laure	
	COMTE Yves	
	DAUTUN Georges	
	BESSE DESMOULIERES Georges	
	MEURTIN Serge	
	BOUGAREL Christophe	
	CHAREYRE Annie	
	ANDRE Jean-Paul	
RIBOT Philippe		
NICOLAS Daniel		
ALLEMAND Liliane		
VIGNE Marielle		
BENEZET Jean-Charles		
BEAUCLAIR Jean-Pierre		
SCHNEIDER Stéphane		
FIARD Fabien représenté par COSTA Rémy		

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_10-DE

TORREILLES Eric
GRAS Frédéric
MOURGUES Ludovic
OZIL Cyril
VIC Jérôme

SLOW

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales et particulièrement son article L.2224-5,

Vu l'arrêté du 2 mai 2007 du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable,

Considérant la nécessité de présenter annuellement les informations relatives au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de l'exercice précédent,

Considérant que le rapport est joint à la présente délibération,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif, exercice 2019.

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Max ROUSTAN



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Les conditions d'exercice de recours, notamment en termes de délais sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre de dispositions spécifiques à la crise liée à l'épidémie de Covid-19 notamment de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de l'ensemble de la réglementation subséquente.

Service : Finances
 Réf : PC/IR/SG/RG
 Tél. : 04.66.56.43.28

CS2020_02_11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2020

Objet : Finances - Approbation du Compte Administratif 2019 du SPANC

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES		
EPCI & COMMUNES	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES
ALES AGGLOMERATION	DELEUZE Patrick CHASSARY Ghislain BARONI Gérard CAPDUR André CRUVELLIER Josette DUC Michel VEDRINES Simone RUAS Michel CROS Henri VERSEILS Jean-Marc REVERGET Gérard PRADEN René REY Alain BOUDET Jacques GIOVINAZZO Alain DEVES Olivier BOUSSAC Roseline VARIN D'AINVELLE Roch LOUCHE Yannick PEPIN Jacques BOCQUET Dominique HILLAIRE Bernard BARBA Joseph GRIMAL Hervé représenté par SAVRY Line BONNAFOUX Claude BARAFORT Laure COMTE Yves DAUTUN Georges BESSE DESMOULIERES Georges MEURTIN Serge BOUGAREL Christophe CHAREYRE Annie ANDRE Jean-Paul RIBOT Philippe NICOLAS Daniel ALLEMAND Liliane VIGNE Marielle BENEZET Jean-Charles BEAUCLAIR Jean-Pierre SCHNEIDER Stéphane FIARD Fabien représenté par COSTA Rémy TORREILLES Eric GRAS Frédéric MOURGUES Ludovic OZIL Cyril VIC Jérôme	ROUSTAN Max CRESSOT Hubert CHAPON Claude BANQUET Gérard MAURIN Jean-Pierre ROUVIERE Elie BRIOUDES Georges IGLESIAS Bonifacio BORD Serge JACOT Thierry BUREL Jean-Michel PUPET Patrice ANDRE Lionel MAUBERNARD Eric ROUX Andrée TEISSIER Christian DOUSSIÈRE René BRUGIDOU Olivier MILESI Pascal MALAVIEILLE Patrick PIALAT Lucile ROSSET BOULON Bernard BRUNEL Laurent PERRET Jean-Michel ITIER Frédéric BAZALGETTE Thierry VEZON Fabienne

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M49,

Vu le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et la décision modificative de l'exercice 2019,

Vu le Compte de Gestion dressé par le comptable,

Considérant, que les résultats comptables de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion sont identiques,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DECIDE

D'approuver le Compte Administratif 2019 du SPANC, faisant apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RESULTAT 2018	35 513,70	197 970,83	233 484,53
RECETTES 2019	5 974,15	350 041,02	356 015,17
DEPENSES 2019	0,00	-207 612,81	-207 612,81
RESULTAT 2019	41 487,85	340 399,04	381 886,89
REPORT DEPENSES	0,00		0,00
REPORT RECETTES	0,00		0,00
RESULTAT NET 2019	41 487,85	340 399,04	381 886,89

Pour extrait conforme,
Le Président,

Max ROUSTAN



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Les conditions d'exercice de recours, notamment en termes de délais sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre de dispositions spécifiques à la crise liée à l'épidémie de Covid-19 notamment de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de l'ensemble de la réglementation subséquente.

Service : Finances
 Réf : PC/IR/SG/RG
 Tél. : 04.66.56.43.28

CS2020_02_12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2020

Objet : Finances - Approbation du Compte de Gestion 2019 du SPANC

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES		
EPCI & COMMUNES	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES
ALES AGGLOMERATION	ROUSTAN Max DELEUZE Patrick CHASSARY Ghislain BARONI Gérard CAPDUR André CRUVELLIER Josette DUC Michel VEDRINES Simone RUAS Michel CROS Henri VERSEILS Jean-Marc REVERGET Gérard PRADEN René REY Alain BOUDET Jacques GIOVINAZZO Alain DEVES Olivier BOUSSAC Roseline VARIN D'AINVELLE Roch LOUCHE Yannick PEPIN Jacques BOCQUET Dominique HILLAIRE Bernard BARBA Joseph GRIMAL Hervé représenté par SAVRY Line BONNAFOUX Claude BARAFORT Laure COMTE Yves DAUTUN Georges BESSE DESMOULIERES Georges MEURTIN Serge BOUGAREL Christophe CHAREYRE Annie ANDRE Jean-Paul RIBOT Philippe NICOLAS Daniel ALLEMAND Liliane VIGNE Marielle BENEZET Jean-Charles BEAUCLAIR Jean-Pierre SCHNEIDER Stéphane FIARD Fabien représenté par COSTA Rémy TORREILLES Eric GRAS Frédéric MOURGUES Ludovic OZIL Cyril VIC Jérôme	CRESSOT Hubert CHAPON Claude BANQUET Gérard MAURIN Jean-Pierre ROUVIERE Elie BRIOUDES Georges IGLESIAS Bonifacio BORD Serge JACOT Thierry BUREL Jean-Michel PUPET Patrice ANDRE Lionel MAUBERNARD Eric ROUX Andrée TEISSIER Christian DOUSSIÈRE René BRUGIDOU Olivier MILESI Pascal MALAVIEILLE Patrick PIALAT Lucile ROSSET BOULON Bernard BRUNEL Laurent PERRET Jean-Michel ITIER Frédéric BAZALGETTE Thierry VEZON Fabienne

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et la décision modificative de l'exercice 2019, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion délivré par Monsieur le Trésorier Principal d'Alès,

Considérant qu'après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 lors de la présente séance,

Considérant qu'en statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Considérant qu'en statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Considérant le Compte de Gestion 2019 du Trésorier Principal transmis par les services de la Trésorerie Principale d'Alès,

Considérant que les résultats de l'exercice du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019 sont identiques,

APRES AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le Compte de Gestion 2019 du budget du SPANC.

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Max ROUSTAN



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Les conditions d'exercice de recours, notamment en termes de délais sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre de dispositions spécifiques à la crise liée à l'épidémie de Covid-19 notamment de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de l'ensemble de la réglementation subséquente.

COMITE SYNDICAL - SEANCE DU 25 JUIN 2020

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - RESEAU DE TELECOMMUNICATION HAUT DEBIT DU PAYS DES CEVENNES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 95

Nombre de membres présents : 55

Nombre de suffrages exprimés : 55

Votes :

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

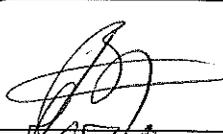
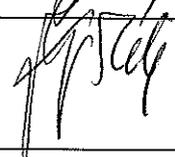
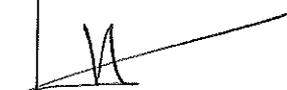
Présenté par le Président, Monsieur Max ROUSTAN,

A Alès, le 25 juin 2020,

Le Président,

Délibéré par le Comité Syndical, réuni à l'ATOME à Alès, le 25 juin 2020,

Les membres du Comité Syndical,

COMMUNES	TITULAIRES	NUMEROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLEANTS	SIGNATURES
ALES	ROUSTAN Max			CARILLO Antonia	
CHAMBORIGAUD	DELEUZE Patrick	7		CORBIER Emile	
ROUSSON	CHASSARY Ghislain	8			
LES PLANS	BARONI Gérard	9		CAUSSE Ghislaine	
SAINT AMBROIX	DE FARIA Jean-Pierre	10		ALESSO Annie	
SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	CRESSOT Hubert	17		MANIFACIER Guy	
SOUSTELLE	CAPDUR André	18		RIBOT Georges	
SAINT PAUL LA COSTE	CHAPON Claude	19		CORDIER Jean-Pierre	
MONS	BANQUET Gérard	20		FRONTANAU Nelly	

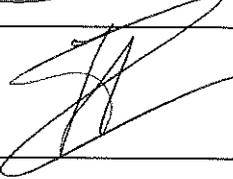
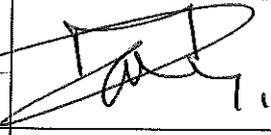
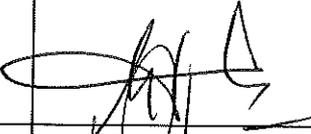
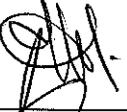
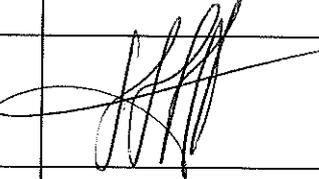
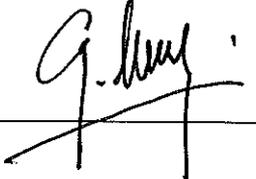
Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020

SLOW

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_06-DE

ERES SUR CEZE	ADRYANCZYK Georges	21			
MASSANES	CRUVELLIER Josette	22		CHAPELLIER Laurent	
BARJAC	IPSILANTI Jean	23		QUET Marie-Thérèse	
SAINT VICTOR DE MALCAP	WIERPANT Micheline	24		BERNARD Sébastien	
MONTEILS	DUC Michel	25		FONTAINE Patrick	
SAINT HIPPOLYTE DE CATON	VEDRINES Simone	26		MICHEL Christiane	
SAINT JEAN DU GARD	RUAS Michel	27		GEOFFRAY Gisèle	
VABRES	MAURIN Jean-Pierre	28		PUDDU Jean-Noel	
LA VERNAREDE	CROS Henri	29		PAMBOUTZOGLOU Raymond	
LE MARTINET	ROUVIERE Elie	30		PEREZ Sylvie	
SAINT DENIS	VINCENT Jocelyne	32		DEREGNAUCOURT Fabrice	
MIALET	VERSEILS Jean-Marc	33		DONARS Hervé	
BESSEGES	MALBOS Marie-Hélène	34		CADILHAC Christiane	
BOISSET ET GAUJAC	REVERGET Gérard	35		ALMERAS Josiane	
LES SALLES DU GARDON	BRIOUDES Georges	36		BASTIDE Claude	
COURRY	BERNARD Jean	37		LEROY Gérard	

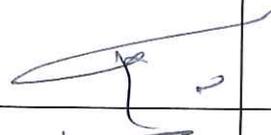
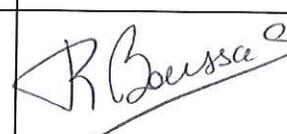
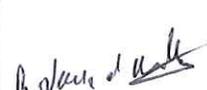
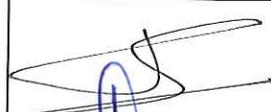
Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

CH Affiché le 29/06/2020

SLOW

C ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_06-DE

COULES	PRADEN René	38			
BRANOUX LES TAILLADES	REY Alain	39		VIGNES Michel	
PEYREMALE	PERTUS Bernard	40		PERTUS Mickael	
BORDEZAC	DUMAZERT Alain	41		ROURE Josiane 04.66.25.31.53 MAIRIE	
BROUZET LES ALES	BOUDET Jacques	42		BON Michel	
ANDUZE	IGLESIAS Bonifacio	43		PEYTEVIN Jocelyne	
LES MAGES	GIOVINAZZO Alain	44		BOYER Myriam	
SAINT JULIEN LES ROSIERS	BORD Serge	45		PLANTIER Eric	
SAINT JEAN DE MARUEJOLS	DALVERNY Gilbert	46		DAUBLON Thierry	
SENECHAS	DEVES Olivier	47		MEURTIN René	
BONNEVAUX	BOUSSAC Roseline	48		CHANDESRIS Marie-Cécile	
GENERARGUES	JACOT Thierry	49		BURKHALTER Odile	
SERVAS	VARIN D'AINVELLE Roch	50		FAGE Marcel	
SAINT JUST ET VACQUIERES	BUREL Jean-Michel	51		DEVISMES Christian	
CENDRAS	LOUCHE Yannick	52		ANDRE Sylvain	
SAINTE CECILE D'ANDORGE	PEPIN Jacques	53		DUMAS André	

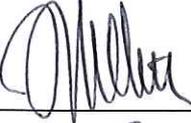
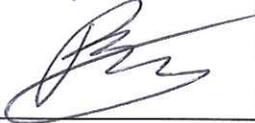
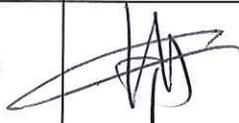
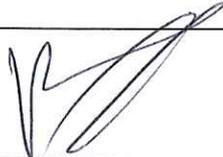
Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_06-DE

SLOW

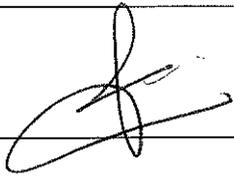
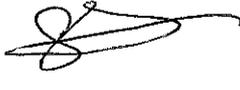
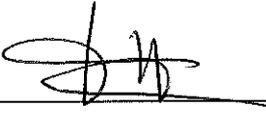
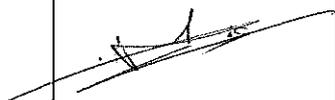
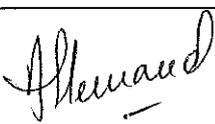
ROBIAC ROCHESSADOULE	CHALVIDAN Henri	54			
MASSILLARGUES ATUECH	BOCQUET Dominique	55		GENOLHER Aurélie	
SAINT JEAN DE VALERISCLE	HILLAIRE Bernard	56		HILLAIRE Richard	
LAVAL PRADEL	BARBA Joseph	57		BRUNN Gilles	
SEYNES	GRIMAL Hervé	58		SAVRY Line	
NERS	PUPET Patrice	59		ACKROYD Marie-France	
THOIRAS	ANDRE Lionel	60		REY Bernard	
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	BONNAFOUX Claude	61		GUIRAUD David	
LAMELOUZE	BARAFORT Laure	62		GARNIER Jean-Claude	
RIVIERES	ROUQUETTE Patrice	63		ITIER Jean-Marie	
SALINDRES	COMTE Yves	64		GUILLEMET Chantal	
ROCHEGUDE	CHANTE BOIS Sylviane	65		BURKHALTER Alain	
SAINT JEAN DU PIN	MAUBERNARD Eric	66		LOPEZ DUBREUIL Julie	
SAINT JEAN DE CEYRARGUES	DAUTUN Georges	67		RAMBIER Nicole	
MEYRANNES	BLACHE Georges	68		MARCILLIERE Michel	
GENOLHAC	BESSE DESMOULIERES Georges	69		JULLIAN Jean-François	

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_06-DE

CHAMBON	MEURTIN Serge	70			
SAINT JEAN DE SERRES	ROUX Andrée	71		HAVET GIMENEZ Raquel	
MEJANNES LES ALES	TEISSIER Christian	72		CHANTAGREL Nathalie	
CASTELNAU VALENCE	BOUGAREL Christophe	73		ROUCAUTE Bernard	
PORTES	DOUSSIÈRE René	74		BOUARD Dominique	
SAINT ETIENNE DE L'OLM	BRUGIDOU Olivier	75		GRAILLE Marie-Soizic	
BOUCOIRAN ET NOZIERES	CHAREYRE Annie	76		FERNANDEZ Jacky	
SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	MILESI Pascal	77		SACRE Patrick	
POTELIERES	ANDRE Jean-Paul	78		MANIVET Jean-Claude	
NAVACELLES	CLEMENCON Bruno	79		LAUPIE Alain	
ALLEGRE LES FUMADES	COSTE Geneviève	80		CLARET Hugues	
SAINT PRIVAT DES VIEUX	RIBOT Philippe	81		RAVAUD Corinne	
GAGNIERES	MARTIN Olivier	82		BLANQUIN Jeane-Marie	
SAINT BONNET DE SALENDRINQUE	NICOLAS Daniel	83		MAGNY Sébastien	
VEZENOBRES	ALLEMAND Liliane	84		PIGRENET Thierry	
LA GRAND COMBE	MALAVIEILLE Patrick	85		PEREZ Joseph	

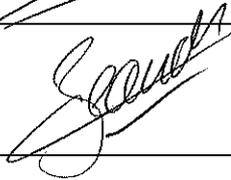
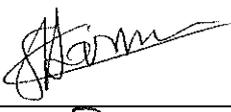
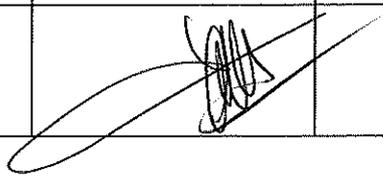
Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_06-DE

SLOW

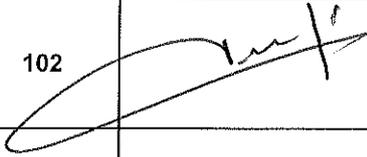
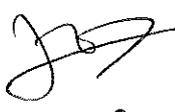
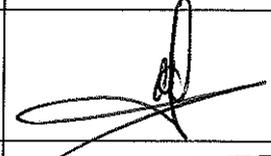
SAINT MARTIN DE VALGALGUES	PIALAT Lucile	86			
SAINT PRIVAT DE CHAMPCLOS	FLANDIN Jean-François	87		BULOT Elsa	
AUJAC	ROSSET BOULON Bernard	88		BORNE Jean-Marc	
DEAUX	BRUNEL Laurent	89		ALLIGNOL Stéphane	
TORNAC	VIGNE Marielle	90		LEROY Jean	
SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	PERRET Jean-Michel	91		OFFREDI Rémy	
RIBAUTE LES TAVERNES	ITIER Frédéric	92		COULOMB Anny 06.25.05.60.94	
BAGARD	BAZALGETTE Thierry	93		BENIRBAH Dahbia	
SAINT CHRISTOL LES ALES	BENEZET Jean-Charles	94		POUECH Serge	
SAINT FLORENT SUR AUZONNET	BEAUCLAIR Jean-Pierre	95		CORDOU Christine	
THARAUX	CHARMASSON Sylvain	96		TAYOLLE Danièle	
CORBES	SCHNEIDER Stéphane	97		CRESPON LHERISSON Monique	
BRIGNON	VEZON Fabienne	98		SERGIO Fabienne	
CRUVIERS LASCOURS	FIARD Fabien	99		COSTA Rémy	
SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES	CHAMPETIER Christophe	100		PAYAN Jean-Christophe	
LEZAN	TORREILLES Eric	101		TRILLON Christian	

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_06-DE

SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	GRAS Frédéric	102			
SAINT BRES	FINET Frédéric	103		EYRAUD Michel	
SAINTE CROIX DE CADERLE	MOURGUES Ludovic	104		MARTIN Jacqueline	
EUZET LES BAINS	OZIL Cyril	105		ENGRAND Yves	
MARTIGNARGUES	VIC Jérôme	106		FABRE Stéphan	
MEJANNES LE CLAP	BASSIER Jérôme	107		BELLOTTO Emeline	

Certifié exécutoire par le Président, Monsieur Max ROUSTAN, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A Alès, le

COMITE SYNDICAL - SEANCE DU 25 JUN 2020

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - PLIE CEVENOL

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 95

Nombre de membres présents : 55

Nombre de suffrages exprimés : 55

Votes :

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Présenté par le Président, Monsieur Max ROUSTAN,

A Alès, le 25 juin 2020,

Le Président,

Délibéré par le Comité Syndical, réuni à l'ATOME à Alès, le 25 juin 2020,

Les membres du Comité Syndical,

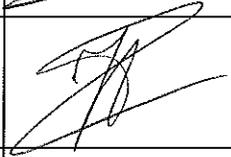
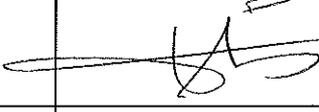
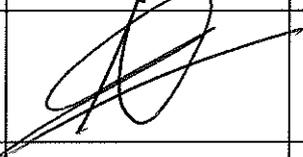
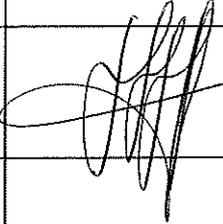
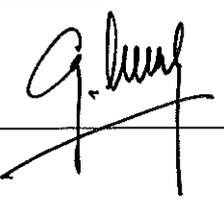
COMMUNES	TITULAIRES	NUMEROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLEANTS	SIGNATURES
ALES	ROUSTAN Max			CARILLO Antonia	
CHAMBORIGAUD	DELEUZE Patrick	7		CORBIER Emile	
ROUSSON	CHASSARY Ghislain	8			
LES PLANS	BARONI Gérard	9		CAUSSE Ghislaine	
SAINT AMBROIX	DE FARIA Jean-Pierre	10		ALESSO Annie	
SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	CRESSOT Hubert	17		MANIFACIER Guy	
SOUSTELLE	CAPDUR André	18		RIBOT Georges	
SAINT PAUL LA COSTE	CHAPON Claude	19		CORDIER Jean-Pierre	
MONS	BANQUET Gérard	20		FRONTANAU Nelly	

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_08-DE

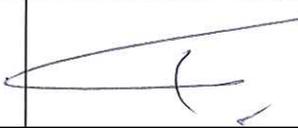
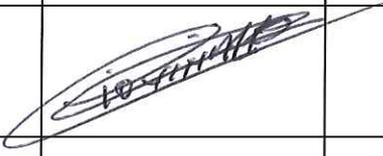
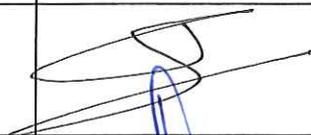
MOLIERES SUR CEZE	ADRYANCZYK Georges	21			
MASSANES	CRUVELLIER Josette	22		CHAPELLIER Laurent	
BARJAC	IPSILANTI Jean	23		QUET Marie-Thérèse	
SAINT VICTOR DE MALCAP	WIERPANT Micheline	24		BERNARD Sébastien	
MONTEILS	DUC Michel	25		FONTAINE Patrick	
SAINT HIPPOLYTE DE CATON	VEDRINES Simone	26		MICHEL Christiane	
SAINT JEAN DU GARD	RUAS Michel	27		GEOFFRAY Gisèle	
VABRES	MAURIN Jean-Pierre	28		PUDDU Jean-Noel	
LA VERNAREDE	CROS Henri	29		PAMBOUZZOGLU Raymond	
LE MARTINET	ROUVIERE Elie	30		PEREZ Sylvie	
SAINT DENIS	VINCENT Jocelyne	32		DEREGNAUCOURT Fabrice	
MIALET	VERSEILS Jean-Marc	33		DONARS Hervé	
BESSEGES	MALBOS Marie-Hélène	34		CADILHAC Christiane	
BOISSET ET GAUJAC	REVERGET Gérard	35		ALMERAS Josiane	
LES SALLES DU GARDON	BRIOUDES Georges	36		BASTIDE Claude	
COURRY	BERNARD Jean	37		LEROY Gérard	

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_08-DE

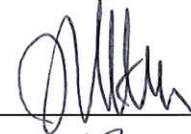
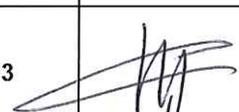
CONCOULES	PRADEN René	38			
BRANOUX LES TAILLADES	REY Alain	39		VIGNES Michel	
PEYREMALE	PERTUS Bernard	40		PERTUS Mickael	
BORDEZAC	DUMAZERT Alain	41		ROURE Josiane 04.66.25.31.53 MAIRIE	
BROUZET LES ALES	BOUDET Jacques	42		BON Michel	
ANDUZE	IGLESIAS Bonifacio	43		PEYTEVIN Jocelyne	
LES MAGES	GIOVINAZZO Alain	44		BOYER Myriam	
SAINTE JULIEN LES ROSIERS	BORD Serge	45		PLANTIER Eric	
SAINTE JEAN DE MARUEJOLS	DALVERNY Gilbert	46		DAUBLON Thierry	
SENECHAS	DEVES Olivier	47		MEURTIN René	
BONNEVAUX	BOUSSAC Roseline	48		CHANDESRIE Marie-Cécile	
GENERARGUES	JACOT Thierry	49		BURKHALTER Odile	
SERVAS	VARIN D'AINVELLE Roch	50		FAGE Marcel	
SAINTE JUST ET VACQUIERES	BUREL Jean-Michel	51		DEVISMES Christian	
CENDRAS	LOUCHE Yannick	52		ANDRE Sylvain	
SAINTE CECILE D'ANDORGE	PEPIN Jacques	53		DUMAS André	

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_08-DE

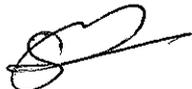
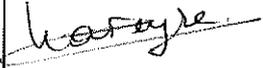
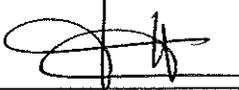
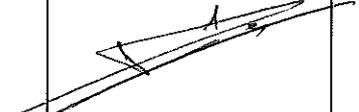
ROBIAC ROCHESSADOULE	CHALVIDAN Henri	54			
MASSILLARGUES ATUECH	BOCQUET Dominique	55		GENOLHER Aurélie	
SAINT JEAN DE VALERISCLE	HILLAIRE Bernard	56		HILLAIRE Richard	
LAVAL PRADEL	BARBA Joseph	57		BRUNN Gilles	
SEYNES	GRIMAL Hervé	58		SAVRY Line	
NERS	PUPET Patrice	59		ACKROYD Marie-France	
THOIRAS	ANDRE Lionel	60		REY Bernard	
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	BONNAFOUX Claude	61		GUIRAUD David	
LAMELOUZE	BARAFORT Laure	62		GARNIER Jean-Claude	
RIVIERES	ROUQUETTE Patrice	63		ITIER Jean-Marie	
SALINDRES	COMTE Yves	64		GUILLEMET Chantal	
ROCHEGUDE	CHANTE BOIS Sylviane	65		BURKHALTER Alain	
SAINT JEAN DU PIN	MAUBERNARD Eric	66		LOPEZ DUBREUIL Julie	
SAINT JEAN DE CEYRARGUES	DAUTUN Georges	67		RAMBIER Nicole	
MEYRANNES	BLACHE Georges	68		MARCILLIERE Michel	
GENOLHAC	BESSE DESMOULIERES Georges	69		JULLIAN Jean-François	

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_08-DE

CHAMBON	MEURTIN Serge	70			
SAINT JEAN DE SERRES	ROUX Andrée	71		HAVET GIMENEZ Raquel	
MEJANNES LES ALES	TEISSIER Christian	72		CHANTAGREL Nathalie	
CASTELNAU VALENCE	BOUGAREL Christophe	73		ROUCAUTE Bernard	
PORTES	DOUSSIÈRE René	74		BOUARD Dominique	
SAINT ETIENNE DE L'OLM	BRUGIDOU Olivier	75		GRAILLE Marie-Soizic	
BOUCOIRAN ET NOZIERES	CHAREYRE Annie	76		FERNANDEZ Jacky	
SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	MILESI Pascal	77		SACRE Patrick	
POTELIERES	ANDRE Jean-Paul	78		MANIVET Jean-Claude	
NAVACELLES	CLEMENCON Bruno	79		LAUPIE Alain	
ALLEGRE LES FUMADES	COSTE Geneviève	80		CLARET Hugues	
SAINT PRIVAT DES VIEUX	RIBOT Philippe	81		RAVAUD Corinne	
GAGNIERES	MARTIN Olivier	82		BLANQUIN Jeane-Marie	
SAINT BONNET DE SALENDRIQUE	NICOLAS Daniel	83		MAGNY Sébastien	
VEZENOBRES	ALLEMAND Liliane	84		PIGNET Thierry	
LA GRAND COMBE	MALAVIEILLE Patrick	85		PEREZ Joseph	

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

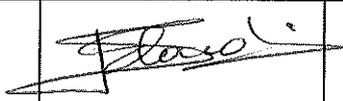
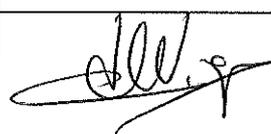
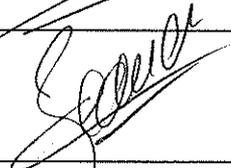
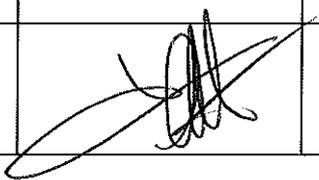
Affiché le 29/06/2020

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_08-DE

SLOW

SEKARNA

Nordine

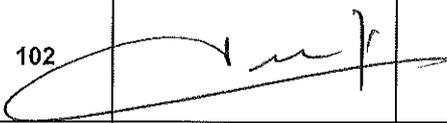
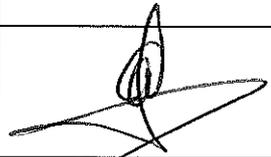
SAINT MARTIN DE VALGALGUES	PIALAT Lucile	86			
SAINT PRIVAT DE CHAMPCLOS	FLANDIN Jean-François	87		BULOT Elsa	
AUJAC	ROSSET BOULON Bernard	88		BORNE Jean-Marc	
DEAUX	BRUNEL Laurent	89		ALLIGNOL Stéphane	
TORNAC	VIGNE Marielle	90		LEROY Jean	
SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	PERRET Jean-Michel	91		OFFREDI Rémy	
RIBAUTE LES TAVERNES	ITIER Frédéric	92		COULOMB Anny 06.25.05.60.94	
BAGARD	BAZALGETTE Thierry	93		BENIRBAH Dahbia	
SAINT CHRISTOL LES ALES	BENEZET Jean-Charles	94		POUECH Serge	
SAINT FLORENT SUR AUZONNET	BEAUCLAIR Jean-Pierre	95		CORDOU Christine	
THARAUX	CHARMASSON Sylvain	96		TAYOLLE Danièle	
CORBES	SCHNEIDER Stéphane	97		CRESPON LHERISSON Monique	
BRIGNON	VEZON Fabienne	98		SERGIO Fabienne	
CRUVIERS LASCOURS	FIARD Fabien	99		COSTA Rémy	
SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES	CHAMPETIER Christophe	100		PAYAN Jean-Christophe	
LEZAN	TORREILLES Eric	101		TRILLON Christian	

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_08-DE

SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	GRAS Frédéric	102			
SAINT BRES	FINET Frédéric	103		EYRAUD Michel	
SAINTE CROIX DE CADERLE	MOURGUES Ludovic	104		MARTIN Jacqueline	
EUZET LES BAINS	OZIL Cyril	105		ENGRAND Yves	
MARTIGNARGUES	VIC Jérôme	106		FABRE Stéphan	
MEJANNES LE CLAP	BASSIER Jérôme	107		BELLOTTO Emeline	

Certifié exécutoire par le Président, Monsieur Max ROUSTAN, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A Alès, le

COMITE SYNDICAL - SEANCE DU 25 JUIN 2020

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - PAYS DES CEVENNES

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 95

Nombre de membres présents : 55

Nombre de suffrages exprimés : 55

Votes :

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Présenté par le Président, Monsieur Max ROUSTAN,

Alès, le 25 juin 2020,

Président,

Approuvé par le Comité Syndical, réuni à l'ATOME à Alès, le 25 juin 2020,

par ses membres du Comité Syndical,

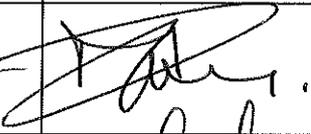
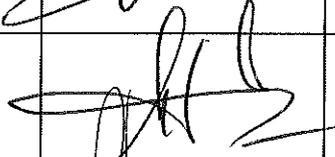
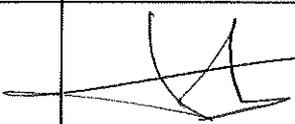
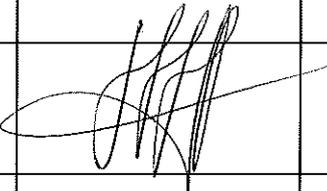
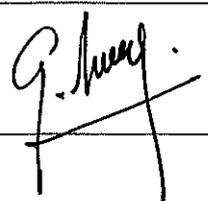
COMMUNES	TITULAIRES	NUMEROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLEANTS	SIGNATURES
ALES	ROUSTAN Max			CARILLO Antonia	
HAMBORIGAUD	DELEUZE Patrick	7		CORBIER Emile	
ROUSSON	CHASSARY Ghislain	8			
LES PLANS	BARONI Gérard	9		CAUSSE Ghislaine	
SANT AMBROIX	DE FARIA Jean-Pierre	10		ALESSO Annie	
SANT SEBASTIEN DE GREFFEUILLE	CRESSOT Hubert	17		MANIFACIER Guy	
ROUSTELLE	CAPDUR André	18		RIBOT Georges	
SANT PAUL LA COSTE	CHAPON Claude	19		CORDIER Jean-Pierre	
SAINT MONS	BANQUET Gérard	20		FRONTANAU Nelly	

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_03-DE

MOLIERES SUR CEZE	ADRYANCZYK Georges	21			
MASSANES	CRUVELLIER Josette	22		CHAPELLIER Laurent	
BARJAC	IPSILANTI Jean	23		QUET Marie-Thérèse	
SAINT VICTOR DE MALCAP	WIERPANT Micheline	24		BERNARD Sébastien	
MONTEILS	DUC Michel	25		FONTAINE Patrick	
SAINT HIPPOLYTE DE CATON	VEDRINES Simone	26		MICHEL Christiane	
SAINT JEAN DU GARD	RUAS Michel	27		GEOFFRAY Gisèle	
VABRES	MAURIN Jean-Pierre	28		PUDDU Jean-Noel	
LA VERNAREDE	CROS Henri	29		PAMBOUTZOGLOU Raymond	
LE MARTINET	ROUVIERE Elie	30		PEREZ Sylvie	
SAINT DENIS	VINCENT Jocelyne	32		DEREGNAUCOURT Fabrice	
MIALET	VERSEILS Jean-Marc	33		DONARS Hervé	
BESSEGES	MALBOS Marie-Hélène	34		CADILHAC Christiane	
BOISSET ET GAUJAC	REVERGET Gérard	35		ALMERAS Josiane	
LES SALLES DU GARDON	BRIOUDES Georges	36		BASTIDE Claude	
COURRY	BERNARD Jean	37		LEROY Gérard	

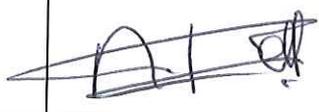
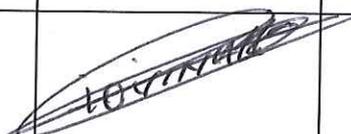
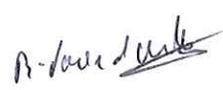
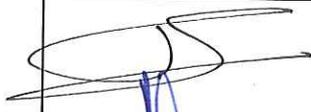
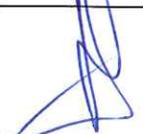
Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Chiffre Affiché le 29/06/2020

SLOW

Code ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_03-DE

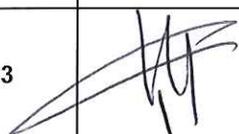
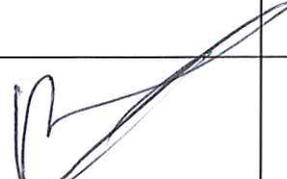
COULES	PRADEN René	38			
BRANOUX LES TAILLADES	REY Alain	39		VIGNES Michel	
PEYREMALE	PERTUS Bernard	40		PERTUS Mickael	
BORDEZAC	DUMAZERT Alain	41		ROURE Josiane 04.66.25.31.53 MAIRIE	
BROUZET LES ALES	BOUDET Jacques	42		BON Michel	
ANDUZE	IGLESIAS Bonifacio	43		PEYTEVIN Jocelyne	
LES MAGES	GIOVINAZZO Alain	44		BOYER Myriam	
SAINT JULIEN LES ROSIERS	BORD Serge	45		PLANTIER Eric	
SAINT JEAN DE MARUEJOLS	DALVERNY Gilbert	46		DAUBLON Thierry	
SENECHAS	DEVES Olivier	47		MEURTIN René	
BONNEVAUX	BOUSSAC Roseline	48		CHANDESRIS Marie-Cécile	
GENERARGUES	JACOT Thierry	49		BURKHALTER Odile	
SERVAS	VARIN D'AINVELLE Roch	50		FAGE Marcel	
SAINT JUST ET VACQUIERES	BUREL Jean-Michel	51		DEVISMES Christian	
CENDRAS	LOUCHE Yannick	52		ANDRE Sylvain	
SAINTE CECILE D'ANDORGE	PEPIN Jacques	53		DUMAS André	

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_03-DE

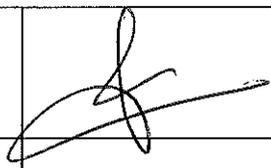
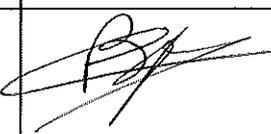
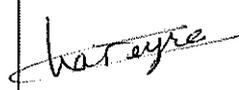
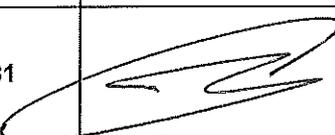
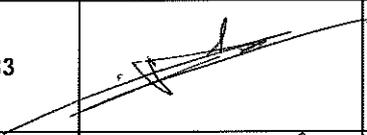
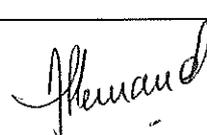
ROBIAC ROCHESSADOULE	CHALVIDAN Henri	54			
MASSILLARGUES ATUECH	BOCQUET Dominique	55		GENOLHER Aurélie	
SAINT JEAN DE VALERISCLE	HILLAIRE Bernard	56		HILLAIRE Richard	
LAVAL PRADEL	BARBA Joseph	57		BRUNN Gilles	
SEYNES	GRIMAL Hervé	58		SAVRY Line	
NERS	PUPET Patrice	59		ACKROYD Marie-France	
THOIRAS	ANDRE Lionel	60		REY Bernard	
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	BONNAFOUX Claude	61		GUIRAUD David	
LAMELOUZE	BARAFORT Laure	62		GARNIER Jean-Claude	
RIVIERES	ROUQUETTE Patrice	63		ITIER Jean-Marie	
SALINDRES	COMTE Yves	64		GUILLEMET Chantal	
ROCHEGUDE	CHANTE BOIS Sylviane	65		BURKHALTER Alain	
SAINT JEAN DU PIN	MAUBERNARD Eric	66		LOPEZ DUBREUIL Julie	
SAINT JEAN DE CEYRARGUES	DAUTUN Georges	67		RAMBIER Nicole	
MEYRANNES	BLACHE Georges	68		MARCILLIERE Michel	
GENOLHAC	BESSE DESMOULIERES Georges	69		JULLIAN Jean-François	

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_03-DE

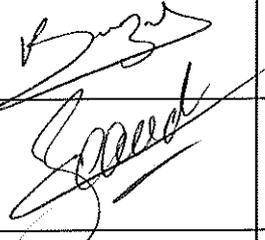
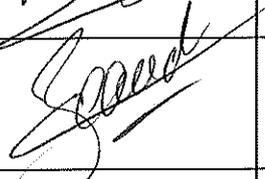
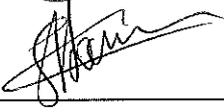
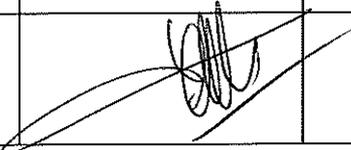
CHAMBON	MEURTIN Serge	70			
SAINT JEAN DE SERRES	ROUX Andrée	71		HAVET GIMENEZ Raquel	
MEJANNES LES ALES	TEISSIER Christian	72		CHANTAGREL Nathalie	
CASTELNAU VALENCE	BOUGAREL Christophe	73		ROUCAUTE Bernard	
PORTES	DOUSSIÈRE René	74		BOUARD Dominique	
SAINT ETIENNE DE L'OLM	BRUGIDOU Olivier	75		GRAILLE Marie-Soizic	
BOUCOIRAN ET NOZIERES	CHAREYRE Annie	76		FERNANDEZ Jacky	
SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	MILESI Pascal	77		SACRE Patrick	
POTELIERES	ANDRE Jean-Paul	78		MANIVET Jean-Claude	
NAVACELLES	CLEMENCON Bruno	79		LAUPIE Alain	
ALLEGRE LES FUMADES	COSTE Geneviève	80		CLARET Hugues	
SAINT PRIVAT DES VIEUX	RIBOT Philippe	81		RAVAUD Corinne	
GAGNIERES	MARTIN Olivier	82		BLANQUIN Jeane-Marie	
SAINT BONNET DE SALENDRIQUE	NICOLAS Daniel	83		MAGNY Sébastien	
VEZENOBRES	ALLEMAND Liliane	84		PIGRENET Thierry	
LA GRAND COMBE	MALAVIEILLE Patrick	85		PEREZ Joseph	

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_03-DE

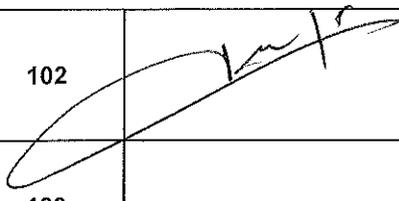
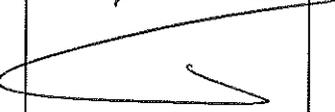
SAINT MARTIN DE VALGALGUES	PIALAT Lucile	86			
SAINT PRIVAT DE CHAMPCLOS	FLANDIN Jean-François	87		BULOT Elsa	
AUJAC	ROSSET BOULON Bernard	88		BORNE Jean-Marc	
DEAUX	BRUNEL Laurent	89		ALLIGNOL Stéphane	
TORNAC	VIGNE Marielle	90		LEROY Jean	
SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	PERRET Jean-Michel	91		OFFREDI Rémy	
RIBAUTE LES TAVERNES	ITIER Frédéric	92		COULOMB Anny 06.25.05.60.94	
BAGARD	BAZALGETTE Thierry	93		BENIRBAH Dahbia	
SAINT CHRISTOL LES ALES	BENEZET Jean-Charles	94		POUECH Serge	
SAINT FLORENT SUR AUZONNET	BEAUCLAIR Jean-Pierre	95		CORDOU Christine	
THARAUX	CHARMASSON Sylvain	96		TAYOLLE Danièle	
CORBES	SCHNEIDER Stéphane	97		CRESPON LHERISSON Monique	
BRIGNON	VEZON Fabienne	98		SERGIO Fabienne	
CRUVIERS LASCOURS	FIARD Fabien	99		COSTA Rémy	
SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES	CHAMPETIER Christophe	100		PAYAN Jean-Christophe	
LEZAN	TORREILLES Eric	101		TRILLON Christian	

Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_03-DE

SAINTE CROIX DE CADERLE	MOURGUES Ludovic	104		<i>MARTIN</i> Jacqueline	
SAINT BRES	FINET Frédéric	103		<i>EYRAUD</i> Michel	
SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	GRAS Frédéric	102			
EUZET LES BAINS	OZIL Cyril	105		<i>ENGRAND</i> Yves	
MARTIGNARGUES	VIC Jérôme	106		<i>FABRE</i> Stéphane	
MEJANNES LE CLAP	BASSIER Jérôme	107		<i>BELLOTTO</i> Emeline	

Certifié exécutoire par le Président, Monsieur Max ROUSTAN, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A Alès, le

COMITE SYNDICAL - SEANCE DU 25 JUIN 2020

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - SPANC

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de membres présents : 45

Nombre de suffrages exprimés : 45

Votes :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

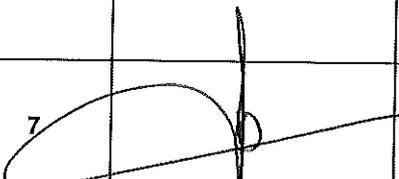
Présenté par le Président, Monsieur Max ROUSTAN,

A Alès, le 25 juin 2020,

Le Président,

Délibéré par le Comité Syndical, réuni à l'ATOME à Alès, le 25 juin 2020,

Les membres du Comité Syndical,

COMMUNES	TITULAIRES	NUMEROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLEANTS	SIGNATURES
ALES	ROUSTAN Max			CARILLO Antonia	
CHAMBORIGAUD	DELEUZE Patrick	7		CORBIER Emile	
ROUSSON	CHASSARY Ghislain	8			
LES PLANS	BARONI Gérard	9		CAUSSE Ghislaine	
SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	CRESSOT Hubert	17		MANIFACIER Guy	
SOUSTELLE	CAPDUR André	18		RIBOT Georges	
SAINT PAUL LA COSTE	CHAPON Claude	19		CORDIER Jean-Pierre	
MONS	BANQUET Gérard	20		FRONTANAU Nelly	
MASSANES	CRUVELLIER Josette	22		CHAPELLIER Laurent	

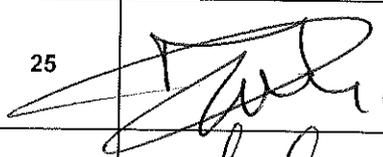
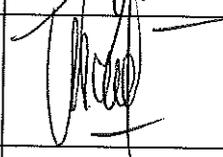
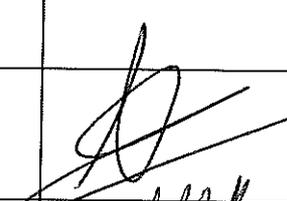
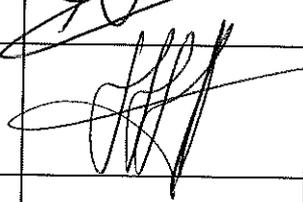
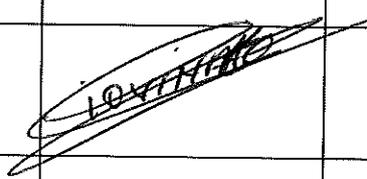
Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

F Affiché le 29/06/2020

SLOW

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_11-DE

ONTEILS	DUC Michel	25			
SAINT HIPPOLYTE DE CATON	VEDRINES Simone	26		MICHEL Christiane	
SAINT JEAN DU GARD	RUAS Michel	27		GEOFFRAY Gisèle	
VABRES	MAURIN Jean-Pierre	28		PUDDU Jean-Noel	
LA VERNAREDE	CROS Henri	29		PAMBOUTZOGLOU Raymond	
LE MARTINET	ROUVIERE Elie	30		PEREZ Sylvie	
MIALET	VERSEILS Jean-Marc	33		DONARS Hervé	
BOISSET ET GAUJAC	REVERGET Gérard	35		ALMERAS Josiane	
LES SALLES DU GARDON	BRIOUDES Georges	36		BASTIDE Claude	
CONCOULES	PRADEN René	38		CHARLES Christian	
BRANOUX LES TAILLADES	REY Alain	39		VIGNES Michel	
BROUZET LES ALES	BOUDET Jacques	42		BON Michel	
ANDUZE	IGLESIAS Bonifacio	43		PEYTEVIN Jocelyne	
LES MAGES	GIOVINAZZO Alain	44		BOYER Myriam	
SAINT JULIEN LES ROSIERS	BORD Serge	45		PLANTIER Eric	
SENECHAS	DEVES Olivier	47		MEURTIN René	

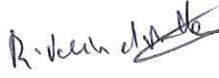
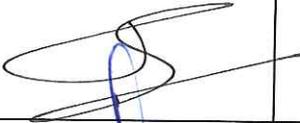
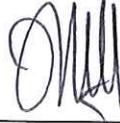
Envoyé en préfecture le 29/06/2020

Reçu en préfecture le 29/06/2020

CH Affiché le 29/06/2020

M ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_11-DE

SLOW

INEVAUX	BOUSSAC Roseline	48			
GENERARGUES	JACOT Thierry	49		BURKHALTER Odile	
SERVAS	VARIN D'AINVELLE Roch	50		FAGE Marcel	
SAINT JUST ET VACQUIERES	BUREL Jean-Michel	51		DEVISMES Christian	
CENDRAS	LOUCHE Yannick	52		ANDRE Sylvain	
SAINTE CECILE D'ANDORGE	PEPIN Jacques	53		DUMAS André	
MASSILARGUES ATUECH	BOCQUET Dominique	55		GENOLHER Aurélie	
SAINT JEAN DE VALERISCLE	HILLAIRE Bernard	56		HILLAIRE Richard	
LAVAL PRADEL	BARBA Joseph	57		BRUNN Gilles	
SEYNES	GRIMAL Hervé	58		SAVRY Line	
NERS	PUPET Patrice	59		ACKROYD Marie-France	
THOIRAS	ANDRE Lionel	60		REY Bernard	
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	BONNAFOUX Claude	61		GUIRAUD David	
LAMELOUZE	BARAFORT Laure	62		GARNIER Jean-Claude	
SALINDRES	COMTE Yves	64		GUILLEMET Chantal	
SAINT JEAN DU PIN	MAUBERNARD Eric	66		LOPEZ DUBREUIL Julie	

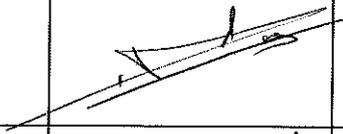
Envoyé en préfecture le 29/06/2020

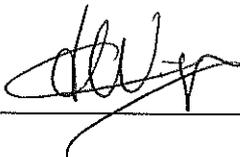
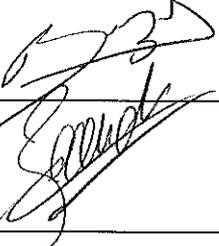
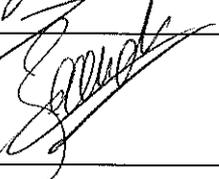
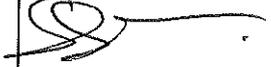
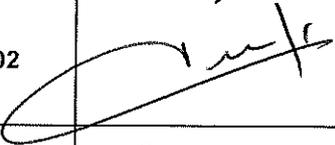
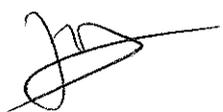
Reçu en préfecture le 29/06/2020

Affiché le 29/06/2020

SLOW

ID : 030-253003370-20200625-CS2020_02_11-DE

SAINT JEAN DE CEYRARGUES	DAUTUN Georges	67			
GENOLHAC	BESSE DESMOULIERES Georges	69		JULLIAN Jean-François	
CHAMBON	MEURTIN Serge	70		DEMATEIS Daniel	
SAINT JEAN DE SERRES	ROUX Andrée	71		HAVET GIMENEZ Raquel	
MEJANNES LES ALES	TEISSIER Christian	72		CHANTAGREL Nathalie	
CASTELNAU VALENCE	BOUGAREL Christophe	73		ROUCAUTE Bernard	
PORTES	DOUSSIÈRE René	74		BOUARD Dominique	
SAINT ETIENNE DE L'OLM	BRUGIDOU Olivier	75		GRAILLE Marie-Soizic	
BOUCOIRAN ET NOZIERES	CHAREYRE Annie	76		FERNANDEZ Jacky	
SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	MILESI Pascal	77		SACRE Patrick	
SAINT PRIVAT DES VIEUX	RIBOT Philippe	81		RAVAUD Corinne	
SAINT BONNET DE SALENDRINQUE	NICOLAS Daniel	83		MAGNY Sébastien	
VEZENOBRES	ALLEMAND Liliane	84		PIGNET Thierry	
LA GRAND COMBE	MALAVIEILLE Patrick	85		PEREZ Joseph	
SAINT MARTIN DE VALGALGUES	PIALAT Lucile	86		SEKARNA Nordine	
AUJAC	ROSSET BOULON Bernard	88		BORNE Jean-Marc	

DEAUX	BRUNEL Laurent	89			
TORNAC	VIGNE Marielle	90		LEROY Jean	
SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	PERRET Jean-Michel	91		OFFREDI Rémy	
RIBAUTE LES TAVERNES	ITIER Frédéric	92		COULOMB Anny	
BAGARD	BAZALGETTE Thierry	93		BENIRBAH Dahbia	
SAINT CHRISTOL LES ALES	BENEZET Jean-Charles	94		POUECH Serge	
SAINT FLORENT SUR AUZONNET	BEAUCLAIR Jean-Pierre	95		CORDOU Christine	
CORBES	SCHNEIDER Stéphane	97		CRESPON LHERISSON Monique	
BRIGNON	VEZON Fabienne	98		SERGIO Fabienne	
CRUVIERS LASCOURS	FIARD Fabien	99		COSTA Rémy	
LEZAN	TORREILLES Eric	101		TRILLON Christian	
SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	GRAS Frédéric	102		RAUZIER Ellen	
SAINTE CROIX DE CADERLE	MOURGUES Ludovic	104		MARTIN Jacqueline	
EUZET LES BAINS	OZIL Cyril	105		ENGRAND Yves	
MARTIGNARGUES	VIC Jérôme	106		FABRE Stéphan	

Certifié exécutoire par le Président, Monsieur Max ROUSTAN, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A Alès, le

Syndicat Mixte du Pays Cévennes SPANC

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2019

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	1
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	1
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	1
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	2
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	3
2.1. MODALITES DE TARIFICATION.....	3
2.2. RECETTES.....	4
3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	4
3.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES.....	4
3.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	4

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Mixte du Pays des Cévennes
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service
 - Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations
- Territoire desservi : Communauté Alès Agglomération (Alès, Anduze, Aujac, Bagard, Boisset et Gaujac, Bonnevaux, Boucoiran et Nozières, Bouquet, Branoux les Taillades, Brignon, Brouzet-les-Alès, Castelnau Valence, Cendras, Chambon, Chamborigaud, Concoules, Corbès, Cruviers-Lascours, Deaux, Euzet, Générargues, Génolhac, La Grand'Combe, La Vernarède, Le Martinet, Les Plans, Les Mages, Les Salles du Gardon, Lamelouze, Laval Pradel, Lézan, Martignargues, Massanes, Massillargues-Atuech, Méjannes-les-Alès, Mialet, Mons, Monteils, Ners, Portes, Ribaute les Tavernes, Rousson, Saint Bonnet de Salendrinque, Saint Césaire de Gauzignan, Saint Christol-lez-Alès, Saint Etienne de l'Olm, Saint Florent sur Auzonnet, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Hippolyte de Caton, Saint Jean de Ceyrargues, Saint Jean de Serres, Saint Jean de Valériscle, Saint Jean du Gard, Saint Jean du Pin, Saint Julien de Cassagnas, Saint Julien les Rosiers, Saint Just et Vacquières, Saint Martin de Valgalgues, Saint Maurice de Cazevieille, Saint Paul la Coste, Saint Privat des Vieux, Saint Sébastien d'Aigrefeuille, Sainte Cécile d'Andorge, Sainte Croix de Caderle, Salindres, Sénéchas, Servas, Seynes, Soustelle, Thoiras, Tornac, Vabres et Vézénobres) et, via des conventions d'ententes, 19 communes de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes (Allègre les Fumades, Barjac, Bessèges, Bordezac, Courry, Gagnières, Méjannes le Clap, Meyrannes, Molières sur Cèze, Peyremale, Potelières, Rivières de Theyrargues, Robiac Rochessadoule, Rochegude, Saint Ambroix, Saint Brès, Saint Denis, Saint Jean de Maruéjols et Avéjan et Tharoux), soit au total 92 communes.
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, sur la plupart des communes mais pas sur toutes
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : Délibération CS2017_03_22 du Comité Syndical du 31 mai 2017

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie

régie avec prestataire de service

régie intéressée

gérance

délégation de service public : affermage

délégation de service public : concession

- Type de contrat : Marché de prestation de services
- Nom du prestataire : VEOLIA EAU
- Date de début de contrat : 27 juillet 2016
- Date de fin de contrat : 27 juillet 2019
- Missions du prestataire : Mission de contrôle de diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes.

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert environ 33 000 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service d'environ 148 000.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est d'environ 15 000.

Ces chiffres regroupent ceux d'Alès Agglomération (gestion directe) et ceux de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes (conventions d'ententes).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2018	Exercice 2019
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	0	0
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	---	---
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	---	---
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	---	---

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2019 est de **80** (80 en 2018).

En 2019, **680** contrôles d'installations existantes ont été réalisés (1 300 en 2018).

15 000 installations existantes ont été contrôlées depuis la création du service.

En 2019, **231** contrôles d'installations neuves ou réhabilitées ont également été effectués (166 en 2018).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Compétences obligatoires			
Tarif du contrôle des installations neuves en €	Pour chaque installation recueillant et traitant les eaux d'un seul logement	180 €	180 €
	Pour chaque installation recueillant et traitant les eaux de deux logements	270 €	270 €
	Pour chaque installation recueillant et traitant les eaux de trois logements ou plus	360 €	360 €
	Pour chaque installation recevant une charge brute de pollution comprise entre 1,2 et 12 Kg/jour/DBO5	360 €	360 €
Tarif du contrôle des installations existantes en € (montant forfaitaire annualisé intégrant le montant dû pour la réalisation d'un diagnostic préalable à la vente d'un bien immobilier)	Pour chaque installation recueillant et traitant les eaux d'un seul logement	20 €	20 €
	Pour chaque installation recueillant et traitant les eaux de deux logements	30 €	30 €
	Pour chaque installation recueillant et traitant les eaux de trois logements ou plus	40 €	40 €
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	-	-	-
Compétences facultatives			
-	-	-	-

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est la suivante :

- Délibération CS2017_03_27 du Comité Syndical du 31 mai 2017 et délibération C2018_10_06 du Conseil de Communauté du 13 décembre 2018

2.2. Recettes

	Exercice 2018			Exercice 2019		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	290 981,71 €	-	290 981,71 €	329 689,22 €	-	329 689,22 €

3. Financement des investissements

3.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2019 est de 0 €.

3.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €)

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
-	-
-	-

Sans objet.